

Edition 2018



Rapport Annuel sur le service public de prévention et d'élimination des déchets

Ce document est établi conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Direction du Cadre de Vie



Le rapport annuel est obligatoire et concerne l'ensemble des communes de l'établissement public territorial, pour lesquelles Plaine Commune exerce la compétence de collecte des déchets.

Ce rapport est présenté au Conseil de Territoire « dans les six mois qui suivent l'exercice concerné ».

Il est ensuite mis à disposition du public et transmis aux communes membres, pour être présenté en Conseil Municipal.

Ce document se veut à la fois synthétique et pédagogique. Il permet de comprendre la politique de gestion des déchets de Plaine Commune.

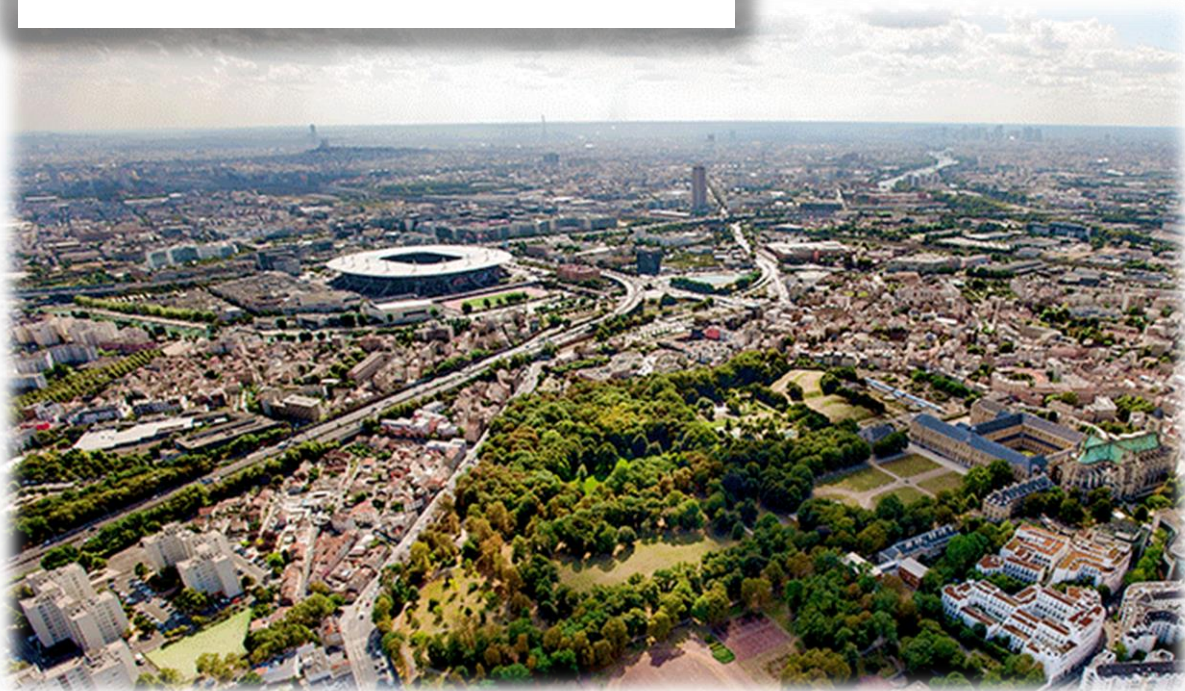
Table des matières

1.	0
1. Le territoire de Plaine Commune en bref	4
1.1	5
1.2	6
1.2.1	6
1.2.2	6
2. la prévention des déchets	8
2.1	9
2.2	9
2.2.1	10
2.2.2	10
2.2.3	11
2.2.4	11
2.2.5	13
2.2.6	15
2.2.7	15
3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS	17
3.1	18
3.1.1	18
3.1.2	19
3.2	20
3.3	22
3.4	24
3.5	27
3.5.1	27
4. La collecte des déchets : Bilan	29
4.1	30

4.1.1	Les tonnages ordures ménagères.....	31
4.1.2	Les tonnages emballages.....	32
4.1.3	Les tonnages verre	33
4.1.4	Les tonnages Encombrants.....	33
4.1.5	les cartons.....	33
4.1.6	Les tonnages collectés en déchetteries territoriales	33
4.1.7	Les filières de valorisation	35
4.1.8	Les tonnages des déchets collectés sur l'espace public	36
4.2 L'évolution des tonnages		36
5. Le traitement.....		38
5.1 L'organisation		39
5.1.1	Localisation des installations.....	43
5.2 La valorisation matière et organique.....		45
5.2.1	La qualité des collectes sélectives	45
5.2.2	Bilan de la valorisation	47
5.3 Synoptique		48
6. Coût du service public		49
6.1 Le mode de financement.....		50
6.2 Les prestations rémunérées.....		50
6.3 Décomposition des coûts du services par poste		52
6.3.1	Les dépenses de fonctionnement	52
6.3.2	Une nouvelle manière d'exprimer les coûts	52
6.4 Décomposition des coûts par flux		55
6.5 Situation des coûts de la collectivité		58
7. Les autres thématiques		59
7.1 Environnement, Hygiène et sécurité		59
7.2 Allo aggro.....		60
8. Bilan & perspectives.....		62

1. LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE EN BREF

Créée en 1999 Plaine Commune est le premier établissement public à s'être développé en milieu urbain dense. Dans le cadre du Grand Paris, Plaine Commune est devenu le T6, le territoire de la Culture et de la Création.



*les mots suivis d'un astérisque sont expliqués dans la liste des abréviations

1.1 LES COMMUNES ADHERENTES DE PLAINE COMMUNE



Le territoire de Plaine Commune s'étend sur 47 km², soit 20% de l'Ouest du département de la Seine-Saint-Denis. Avec 437 334 habitants, le territoire rassemble 27% de la population départementale. Plaine Commune regroupe 9 villes : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint Denis, Saint-Ouen sur Seine, Stains et Villetaneuse.



Carte 1 : Le Territoire de Plaine Commune

	<i>Population légale municipale (chiffre INSEE 01/01/2016)</i>	<i>Superficie Km2</i>	<i>Densité Hab. /Km2</i>	<i>Taux habitat collectif</i>	<i>Taux habitat pavillonnaire</i>
Aubervilliers	86 061	5,76	14 941	89,8%	10,2%
Epinay-sur-Seine	55 754	4,57	12 200	82,4%	17,6%
La Courneuve	42 712	7,5	5 695	83,8%	16,2%
L'Île-Saint-Denis	7 821	1,77	4 419	91,6%	8,4%
Pierrefitte-sur-Seine	29 728	3,41	8 718	67,1%	32,9%
Saint Denis	112 309	12	9 359	89,2%	10,8%
Saint-Ouen	49 949	4,31	11 589	92,9%	7,1%
Stains	39 776	5,39	7 380	70,4%	29,6%
Villetaneuse	13 224	2,31	5 725	73,9%	26,1%
TOTAL	437 334	47 km²	9 305h/km²	81,2%	18,8%

Tableau 1 : Présentation des villes adhérentes à Plaine Commune

L'augmentation de la population sur Plaine Commune est élevée : +1,2% /an en moyenne entre 2006 et 2016, alors que ce taux était de + 0,5% à l'échelle de la France métropolitaine sur la même période.

1.2 ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés* (DMA) est de la compétence de Plaine Commune depuis :

- le 1^{er} avril 2001 pour le traitement,
- le 1^{er} janvier 2002 pour la collecte.

1.2.1 LES COMPETENCES EXERCEES

La compétence « collecte » est prise en charge par Plaine Commune, les collectes faisant l'objet de marchés publics.

La compétence « traitement » est déléguée au Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères* (SYCTOM) de l'agglomération parisienne.

Il est à noter que la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages et des déchets des déchèteries restent de la compétence de Plaine Commune.

Compétences exercées par EPCI de collecte	Ordures Ménagères Résiduelles		Verre		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie		Déchets ménagers spéciaux		
	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	
Mode d'organisation											
Collecte											
Traitement											

Opérations assurées par l'EPCI assurant la collecte
Opérations assurées par le SYCTOM assurant le traitement

PàP : porte à porte

AV : apport volontaire

Tableau 2: Répartition des compétences exercées par Plaine Commune

1.2.2 LA DIRECTION DE LA PROPRETE ET DU CADRE DE VIE

1.2.2.1 LES MOYENS HUMAINS

Depuis 2002, la Direction du Cadre de Vie* s'attache à mutualiser les moyens et les compétences dans le cadre des politiques publiques et des plans territoriaux.

Cette action permet de réaliser des économies d'échelles, et d'améliorer la qualité de la gestion de l'espace public et particulièrement de la collecte des déchets.

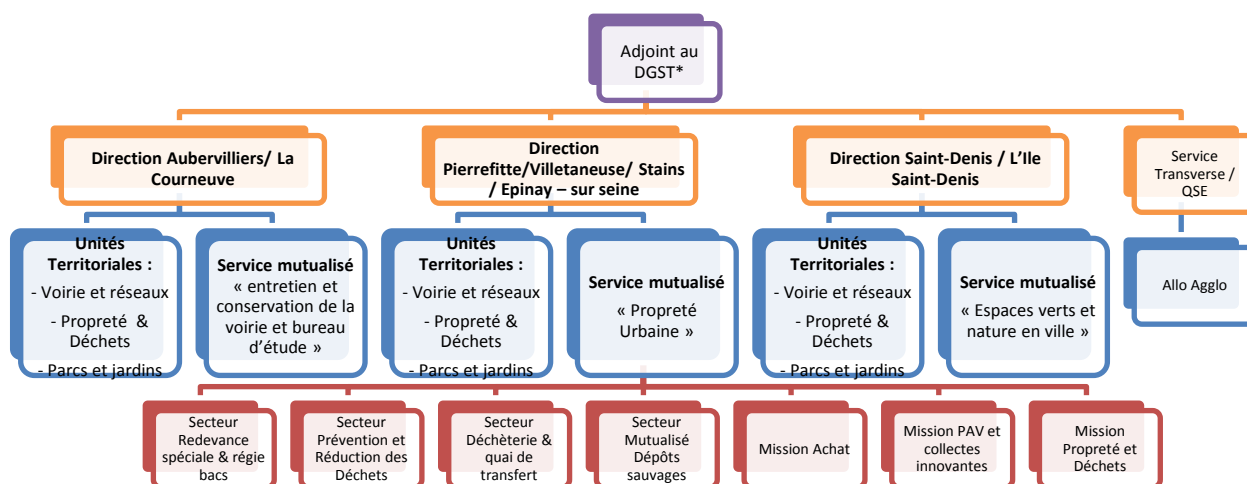
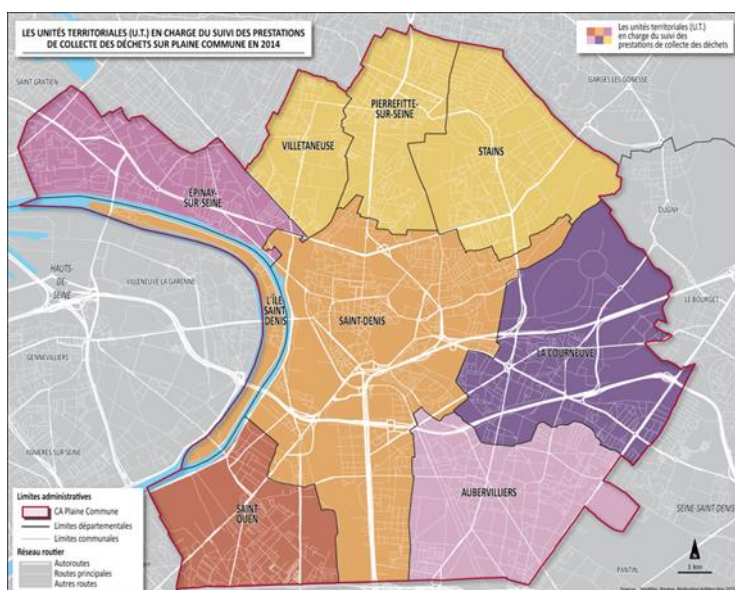


Figure 1 : Organigramme de la Direction du Cadre de Vie 2018

- **Les services mutualisés** constituent le pôle pilotage, en relation directe avec les élus, ils mettent en place des solutions de gestion afin d'appliquer la politique votée par les élus.



- **Les Unités Territoriales* (UT)** sont la force exécutive. Les agents présents en permanence sur le territoire, en lien direct avec la population, s'assurent du bon déroulement des collectes effectuées par les prestataires. Le territoire est découpé en 6 unités, supervisant la gestion des déchets d'une ou plusieurs villes.

Carte 2 : Découpage du territoire

1.2.2.2 LES MOYENS FINANCIERS

Les prestations et les charges liées à la collecte et aux traitements des déchets sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères* (TEOM) et les diverses recettes perçues (redevance spéciale, revente des matériaux, subventions).

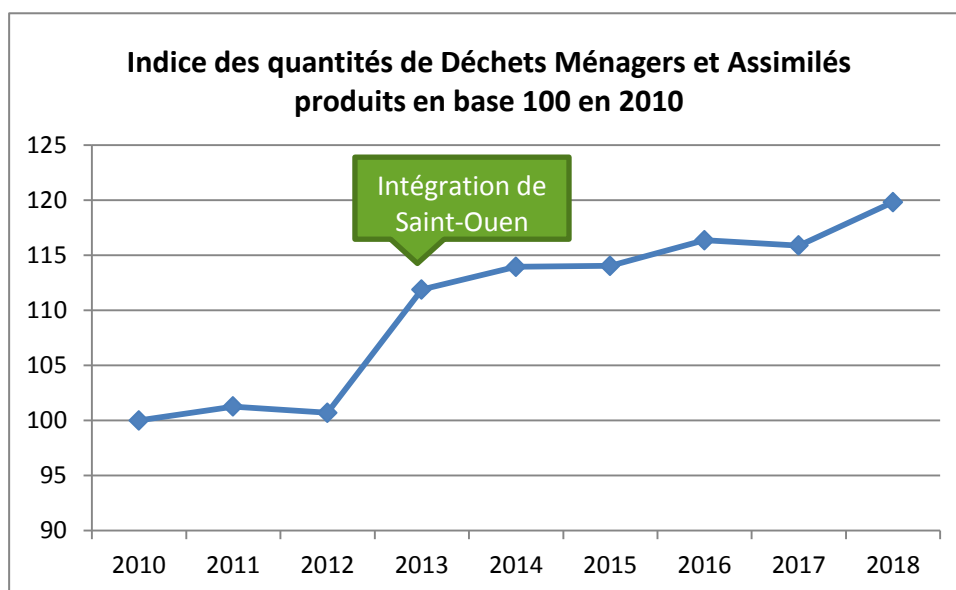
2. LA PREVENTION DES DECHETS



En 2009, Plaine Commune s'est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) financé par l'Ademe sur 6 ans avec pour objectif de réduire le volume des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2016, Plaine Commune poursuit le développement d'actions de prévention et de réduction des déchets.

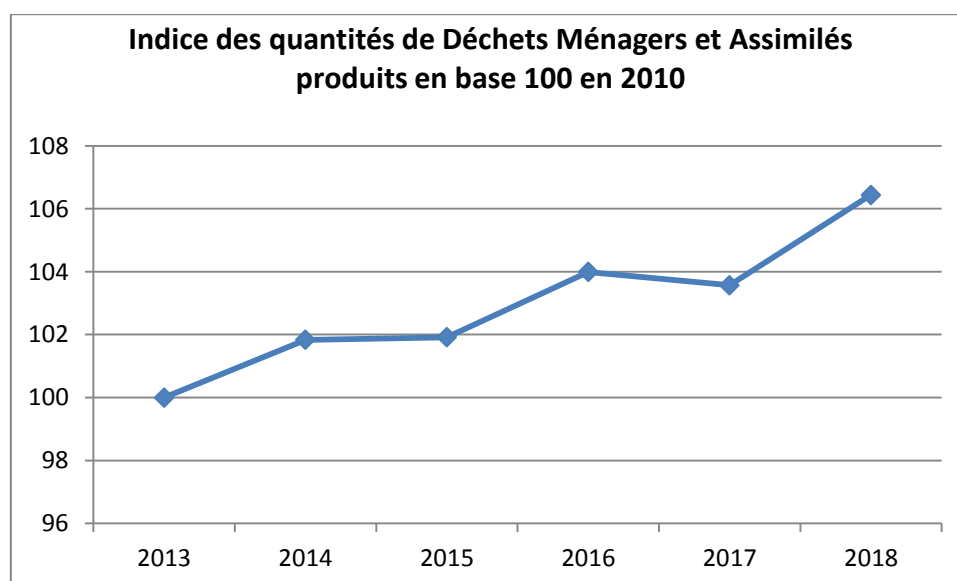


2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010



Graphique 1 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100 en 2010

Le graphique suivant présente cet indice à périmètre constant, à savoir après l'arrivée de Saint-Ouen.



Graphique 2 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100, à périmètre constant

2.2 LES ACTIONS DE PREVENTION

En 2018, Plaine Commune a poursuivi le programme de prévention et de réduction des déchets par le biais de différentes actions, en parallèle de sa mission de sensibilisation à la collecte sélective. Les axes suivants ont été privilégiés :

- la sensibilisation des publics à la prévention et au tri (scolaire, grand public, entreprises),
- l'amélioration de la collecte sélective subventionnée par Eco Emballages,
- le compostage et le lombricompostage,

- la prévention qualitative du tri, notamment les déchets d'activité de soins des patients en auto traitement,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2.2.1 LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Les enfants et particulièrement le public scolaire est une cible privilégiée qui est souvent prescriptrice auprès des parents.

Le travail de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets s'est poursuivi en 2018. Ce rapport présente le bilan de ces actions, 3 actions phares ont été développées:

- ❖ **une sensibilisation pédagogique** pour les élèves de 5 à 18 ans (de la grande section maternelle jusqu'au lycée). Le prestataire L&M associé, mandaté par Plaine Commune, réalise tout au long de l'année des animations sur sollicitation des écoles. Ces interventions accompagnent de manière systématique tous les projets scolaires sur le tri et la réduction de déchets. En 2017/2018, 200 interventions ont été réalisées.
- ❖ **un livret pédagogique** : élaboré en 2014/2015 par des classes de Plaine Commune, près de 3000 cahiers « Tribu » ont été distribués aux classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) en 2017/2018. Ce document a permis d'approfondir et d'illustrer les projets scolaires.
De plus, afin de permettre à tous les cycles d'avoir un outil pour la sensibilisation, une dizaine de classes se sont portées volontaires pour réaliser de nouveaux jeux qui seront intégrés au nouveau livret pédagogique à destination des élèves du CP à la 6^{ème}.
- ❖ **un projet artistique de création de costumes avec les centres de loisirs** : Il a été proposé aux accueils de loisirs de participer à un projet artistique. Il s'agissait de fabriquer des costumes de toutes les époques à base de matériaux et vêtements récupérés : emballages recyclables, cartons, vêtements usagés, tissus etc. Chaque centre participant a choisi un thème et fabriquer les costumes se rapportant à ce thème. 14 groupes de 12 élèves ont participé. Les costumes produits ont été exposés lors d'un défilé avec les participants et de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Des cartes photographiques ont été réalisées également.

2.2.2 SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

De façon générale, elle a lieu lors des évènements menés dans les villes. La présence de deux agents minimum est assurée sur les villes qui en font la demande lors des évènements. Cette présence peut s'accompagner d'une sensibilisation ludique par le biais d'artistes de théâtre. En 2018, le secteur prévention et tri des déchets a participé à 38 évènements communaux :

DATES	EVENEMENTS	VILLES
Samedi 3/03	Samba soupe initiative habitants	Aubervilliers
Dimanche 25/03	Réunion habitants	Saint Ouen
Mercredi 4/04	Rallye jets par la fenêtre	Saint Denis
Samedi 7/04	Samba soupe réduction des déchets	Aubervilliers
Samedi 7/04	Fête de printemps	Saint Ouen
Samedi 14/04	« Les villes qui cartonnent »	La Courneuve
Samedi 14 et dimanche 15/04	Fête des tulipes	Saint-Denis

Vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29/04	Animations marchés forains	Saint Denis / Aubervilliers
Samedi 5/05	Fête de quartier	Aubervilliers
Samedi 12/05	Initiative quartier habitants	Aubervilliers
Dimanche 13/05	Initiative enseignement privé	Stains
Dimanche 13/05	Initiative quartier habitants	Aubervilliers
Samedi 19/05	Nettoyage citoyen	Aubervilliers
Samedi 26/05	Pierrefitte équité	Pierrefitte
Samedi 2/06	Fête des Docks	Saint Ouen
Samedi 2/06	Animation amicale locataires	Aubervilliers
Samedi 9/06	« Les villes qui cartonnent » Fête de quartier	Saint Denis
Samedi 16/06	Fête de la ville	Villetaneuse
Samedi 23/06	Rallye inter bailleurs	Pierrefitte
Samedi 23/06	Fête de la ville	L'île saint Denis
Samedi 30/06	Fête de la ville	Aubervilliers
Samedi 30/06	Fête de la ville	Stains
Samedi 8/09	Forum des associations	La Courneuve
Samedi 8/09	Forum des associations	L'île saint Denis
Samedi 22/09	Fête de quartier Forum des copropriétaires	Aubervilliers
Samedi 22/09	Festival des jardins	La Courneuve
Samedi 29/09	« Les villes qui cartonnent »	Aubervilliers
Dimanche 30/10	« Les villes qui cartonnent »	Aubervilliers
Samedi 6/10	Fête de la ville	Saint Denis
Samedi 13 et dimanche 14/10	« Festival Cadre de Vie » (budget participatif)	Saint Denis
Samedi 27/10	Animation initiative amicale des locataires	Aubervilliers
Samedi 1/11	Forum copropriétaires	La Courneuve
Du 19 au 30/11	Exposition hall siège de Plaine Commune	Hall siège
Samedi 17/11	Foire des savoirs faire/ Festisol	Aubervilliers
Samedi 24/11	Animation marchande	Villetaneuse
Samedi 22 et dimanche 23/12	Foire des savoirs faire	Saint Denis

Tableau 3 : Evènements réalisés en 2018

A cela s'ajoute 13 animations « compostage » le week-end auprès des collectifs d'habitants. Ce bilan ne tient pas compte, des sensibilisations réalisées par les unités territoriales.

2.2.3 SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

Le secteur prévention est associé étroitement aux projets de coopération avec les GUP (Gestion Urbaine de Proximité). Les sujets abordés sont abordés au sens large et concernent toutes les thématiques du « Cadre de Vie ».

2.2.4 LA RELANCE DE LA COLLECTE SELECTIVE

En 2016, Plaine Commune a signé avec Eco Emballages un Plan de Relance de la Collecte Sélective sur 18 mois.

2.2.4.1 LA SENSIBILISATION EN PORTE A PORTE

En 2018, la direction cadre de vie a mis en place des opérations de sensibilisation en porte à porte ainsi qu'en pied d'immeuble auprès des locataires ou copropriétaires.

Ces porte à porte réalisés par le prestataire ACP Services ont permis de rappeler les consignes de tri aux habitants.

VILLES	Nombre de logements
Année	2018
AUBERVILLIERS	1554
SAINT DENIS	4646
L'ILE SAINT DENIS	458
VILLETANEUSE	499
PIERREFITTES/SEINE	556
STAINS	0
EPINAY S/SEINE	0
SAINT OUEN	0
LA COURNEUVE	1725
TOTAL	9438

Tableau 4 : Bilan 2018 du Porte à Porte

Par ailleurs, cette démarche a été renforcée avec l'utilisation du dispositif d'aide à la sensibilisation mise en place par le SYCTOM.

Le dispositif des éco-animateurs a été mis en œuvre depuis 2016 par le SYCTOM pour venir en renfort des actions menées en faveur du tri et de la prévention. Ceci a permis de renforcer l'efficacité et la visibilité des opérations conduites localement, sans nécessiter de ressources supplémentaires de la part de Plaine Commune.

Destinés à intervenir auprès des habitants, commerçants et entreprises, les éco-animateurs assurent trois types d'interventions :

- sensibilisation en porte-à-porte,
- animations lors d'événements locaux,
- suivi de la qualité du service.

En 2018, 32 animations de proximité ont été menées par le SYCTOM sur la relance de la collecte sélective auprès de 2224 logements à Pierrefitte.

2.2.4.2 LA RELANCE DU VERRE

En 2018, 7 kg/habitant/an de verre ont été collectés. Au regard de l'objectif national de 30kg/habitant/an, ce ratio est faible. Afin de relancer le geste de tri et également de rendre visible les colonnes à verre. Plaine Commune a lancé une consultation afin de décorer une vingtaine de colonne à verre.

Le street artiste Jungle et les deux graffeur Crey 132 et Comer OBK ont répondu à la demande de Plaine Commune.



2.2.5 LE COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE



Depuis 2015, Plaine Commune a fait le choix d'adhérer à l'opération « 50 000 composteurs en 2014 » lancée par le SYCTOM.

Ce dispositif a pour principal objectif d'aider les collectivités adhérentes à compétence collective à mettre en œuvre des programmes de compostage sur leur territoire. Pour cela, le SYCTOM procède à l'acquisition des composteurs domestiques et met ceux-ci à disposition de la collectivité, en contrepartie d'une participation financière symbolique égale à 10% du coût d'acquisition TTC.

Plaine Commune a reconduit la convention avec le SYCTOM concernant l'acquisition de composteurs et lombricomposteurs. La mise en place de projet de compostage collectif a été renforcée. Par ailleurs, le lombricompostage s'est fortement développé et la pratique du lombricompostage se démocratise. Ce sujet fait l'objet d'un bilan détaillé spécifique présenté en commission puis en bureau.

Depuis la délibération de 2015, le territoire bénéficie du dispositif d'aide SYCTOM, ce qui a eu pour conséquence de pouvoir proposer aux habitants une mise à disposition gratuite.

2.2.5.1 LE COMPOSTAGE

- **Le compostage collectif** : il s'agit d'un axe de progression du projet basé sur le volontariat de la part des syndicats et des copropriétés,
- **Le compostage dans les écoles et les centres de loisirs** : les écoles et les centres de loisirs étant des cibles privilégiées en matière de sensibilisation, des sites pilotes font l'objet d'une dotation en composteur en cas de présence d'espace vert ou en lombricomposteur en cas d'absence d'espace vert.

	Pavillons	Collectif	Ecoles, Jardins partagés Associations
AUBERVILLIERS	31	8	12
EPINAY	34	1	2
ILE SAINT DENIS	7	-	1
LA COURNEUVE	28	2	-
PIERREFITTE SUR SEINE	31	-	1
SAINT-DENIS	57	3	16
SAINT-OUEN	28	-	12
STAINS	34	-	250
VILLETANEUSE	2	-	-
TOTAL	252	14	294

Tableau 5 : Nombre de composteurs distribués en 2018

2.2.5.2 LE LOMBRICOMPOSTAGE

Le lombricompostage : il s'agit de rendre accessible le compostage aux usagers n'ayant pas d'espaces verts. Le lombricomposteur présente l'avantage d'être compact et de pouvoir s'implanter en intérieur.

En 2018, 2 lombricomposteurs collectifs ont été mis à disposition à Saint-Denis et Saint-Ouen.

Ville	Modèle 3-4 pers	Modèle 4-6 PERS
AUBERVILLIERS	41	16
EPINAY	10	1
ILE SAINT-DENIS	9	3
LA COURNEUVE	10	1
PIERREFITTE SUR SEINE	2	4
SAINT-DENIS	78	24
SAINT-OUEN	42	17
STAINS	5	1
VILLETANEUSE	-	1
Total	197	68

Tableau 6 : Nombre de lombricomposteurs distribués en 2018

Afin de répondre au mieux à la montée en puissance du dispositif il a été décidé d'avoir recours à la « Régie bacs » pour effectuer les livraisons permet une plus grande réactivité et une certaine souplesse. De plus, le caractère gratuit ainsi que la simplicité pour passer commande a permis un développement rapide du compostage.

2.2.6 ACTIONS DE PREVENTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS

Les DASRI sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

L'augmentation de l'auto-médicalisation et de la médicalisation à domicile confrontent les services communautaires à devoir gérer la présence, de plus en plus importante, de piquants et coupants dans les collectes en porte à porte et les dépôts sauvages.

Par ailleurs, les déchets à potentiel risque biologiques (animaux morts, viandes, seringues...) représentent un danger pour les agents de terrains.

Aussi, en 2017 ont été mises en place plusieurs actions à savoir un marché de collecte et de traitement des DASRI, la fourniture de boîtes de récupération aux UT propreté et parcs et jardins essentiellement, une campagne d'affichage et une formation sur les déchets et les risques biologiques à destination des agents encadrants.

Dans le cadre du marché de collecte, les boîtes spécifiques sont mises à disposition des agents qui sont ensuite invités à les déposer dans les cuves prévues à cet effet dans les 3 déchèteries territoriales.

Cette action s'inscrit dans la durée et a été poursuivie en 2018. Ainsi, 10 sessions de formation sur les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) ont été réalisées en 2018 et 137 encadrants sont désormais à même de gérer les problématiques liés aux DASRI sur l'espace public.

2.2.7 LA MISE EN PLACE DE L'EXPERIMENTATION DE LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

Depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les établissements producteurs de plus de 10 tonnes par an de biodéchets doivent en assurer le tri et la valorisation. Ces dispositions législatives ont été récemment renforcées par la loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui prévoit que d'ici à 2025, l'ensemble des producteurs de biodéchets, y compris les ménages, devront disposer d'une solution de proximité de tri à la source des biodéchets, dans le but d'assurer leur valorisation.

Cet objectif extrêmement ambitieux soulève des difficultés à toutes les étapes de la gestion des déchets, du tri à la source, en passant par la collecte, le transfert et le transport des biodéchets, jusqu'à leur traitement dans des sites adaptés à leurs spécificités et à des coûts économiquement supportables.

Notre syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) a souhaité anticiper ces échéances en proposant aux établissements publics territoriaux qui le souhaitent de mettre en

place une expérimentation de la gestion des déchets alimentaires. Plaine Commune, qui a en charge la collecte des déchets s'est porté candidat pour cette expérimentation.

En janvier 2018, l'expérimentation d'une collecte en porte à porte a débuté. Ainsi 28 établissements qualifiés de « gros producteurs » car soumis à l'obligation réglementaire de tri des biodéchets ont débuté le tri de leurs déchets alimentaires, y compris les marchés de La Courneuve, Saint-Denis et Aubervilliers.

Outre la mise en place des bacs et de la collecte, chaque établissement a bénéficié d'une formation sur site ainsi que de la mise à disposition de support de communication comme des affiches ou des sets de tables.

En décembre 2018, le nombre d'établissements participant au dispositif est passé à 55, répartis sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune. La collecte des déchets alimentaires représente pour l'année 2018 :

- 645 tonnes détournées des Ordures Ménagères et soumis à une valorisation matière au travers d'une plate-forme de compostage ou de méthanisation,
- 659 cartons de sacs distribués,
- 248 bacs mis en place.



3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Depuis sa création Plaine Commune a fait le choix d'avoir recours à différents modes de collecte : porte à porte, apport volontaire, collecte pneumatique, déchèteries afin d'adapter le plus possible les moyens de collecte aux contraintes du territoire.



3.1 LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DES CONTENEURS

Faits marquants de 2018...

🔗 Nouveau marché de pré-collecte

3.1.1 LE MARCHÉ DE PRESTATIONS



Pour garantir la propreté de la voirie, la sécurité des habitants et des agents de collecte, la collecte se fait uniquement en bacs. Ces derniers sont mis à disposition par Plaine Commune, les volumes proposés vont de 35l à 770l, la couleur du couvercle varie en fonction du flux et du type d'apporteur.

Néanmoins, sur certaines villes des points d'apport volontaire aériens pour le verre, les emballages et



les cartons sont mis en place. Il s'agit de colonnes d'apport volontaire d'une capacité de 3 ou 4 m³.

Sur certains sites en habitat vertical, en remplacement des bacs roulants le système de colonnes enterrées se développe.



La société CONTENUR assure la fourniture et la maintenance des conteneurs pour la collecte en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Elle assure également la fourniture, l'installation et la maintenance des colonnes enterrées.



La société TEMACO assure la fourniture et l'installation des colonnes aériennes.

Sur certains évènements publics, il est proposé de mettre en place des points d'apport volontaire mobiles, pour la collecte du verre.

3.1.2 LA REGIE

Effectifs & Organisation

- 8 agents dont un chef d'équipe
- 2 véhicules - une aire de lavage pour les bacs

Missions

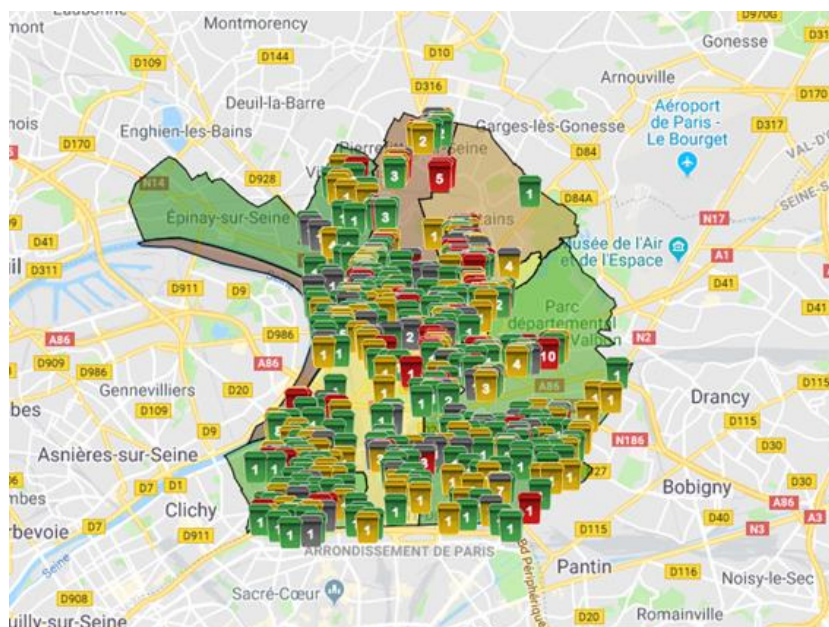
- livraison des caissettes pour le verre
- livraison des composteurs et lombricomposteurs
- livraison et retrait de bacs pour les manifestations
- mise en place des timons
- retraits des bacs
- réparation ou démantèlement et valorisation des bacs hors-service

Bilan 2018

- 543 composteurs de 300L
- 9 composteurs de 400L
- 8 composteurs de 600L
- 267 lombricomposteurs
- 944 interventions de retrait / livraison
- 220 prêts de bacs
- 120 caissettes de 35L
- 41 timons mis en place
- 659 cartons de sacs pour les déchets alimentaires
- 6 enlèvements de semi-remorque pour la valorisation matière

3.2 LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE

Sur le territoire de Plaine Commune, certaines collectes sont réalisées en apport volontaire. Un peu plus de 10% des logements du territoire disposent d'une collecte en apport volontaire pour les flux d'ordures ménagères, d'emballages, et de verre.



Pour les 5 villes qui ne disposent pas d'une collecte en porte à porte pour le verre, les habitants bénéficient de points d'apport volontaire. La dotation en 2018 était de 759 habitants/colonne en moyenne.

	Population	Nombre de colonnes en place	Nombre d'habitants par colonne
Aubervilliers	86 061	74	1163
Ile Saint Denis	7 821	16	489
Saint-Denis	112 309	179	627
Saint Ouen	49 949	67	746
Villetaneuse	13 224	19	696
Total	269 364	355	759

Tableau 7 : Répartition des points d'apport volontaire verre en 2018

Flux de déchets collectés en AV	Mode d'exploitation	Contenants	Population desservie	Villes concernées
Ordures Ménagères	Prestataire Sita	405 colonnes enterrées	10%	Aubervilliers, La Courneuve, L'Ile Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Denis, Stains Villetaneuse.
	Prestataire Sita	5 colonnes semi-enterrées	-	Saint-Denis
	Prestataire Sita	10 colonnes aériennes	-	Pierrefitte - Stains
Emballages	Prestataire Sita	266 colonnes enterrées	10%	Aubervilliers, La Courneuve, L'Ile Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Denis, Stains Villetaneuse.
	Prestataires Sita	3 colonnes semi-enterrées	-	Saint-Denis
	Prestataires Sita	21 colonnes aériennes	-	Pierrefitte – Saint-Denis - Stains
Verre	Prestataire Sita	146 colonnes enterrées	61%	Aubervilliers, La Courneuve, L'Ile Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains Villetaneuse.
	Prestataire Sita	1 colonne semi-enterrée	10%	Villetaneuse
	Prestataire Sita	270 colonnes aériennes	-	Les 9 villes
Carton	Prestataire Sita	7 colonnes aériennes	-	Saint-Denis, Saint-Ouen
Déchets dangereux des ménages	Prestataire Paprec	Déchèteries	100%	Les 9 villes
Textiles	Prestataire Le Relais	120 conteneurs	100%	Les 9 villes

Tableau 8 : Les opérations de collecte réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"

Pour rappel, toutes les colonnes d'apports volontaires sont équipées d'une sonde volumétrique, permettant d'organiser les collectes en fonction des taux de remplissage pour une meilleure efficacité.

3.3 CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE COLLECTE EN PORTE A PORTE

Faits marquants de 2018...

- ☛ Réorganisation des services Déchets Urbains dans les Unités Territoriales
- ☛ Audit des prestataires de collecte
- ☛ Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires

Depuis la création de Plaine Commune, les modes de collecte n'ont pas cessés d'évoluer pour s'adapter aux contraintes du territoire.

	Ordures Ménagères		Collecte Sélective		Verre		Encombrants	Déchets dangereux
	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV		
AUBERVILLIERS							Porte à Porte	Apport en déchèterie
LA COURNEUVE								
EPINAY-SUR-SEINE								
ILE-SAINT-DENIS								
PIERREFITTE-SUR-SEINE								
SAINT-DENIS								
SAINT-OUEN								
STAINS								
VILLETANEUSE								

Tableau 9: Répartition des modes de collecte



Sur le territoire de Plaine Commune, le principal mode de collecte reste le porte à porte, qui fait l'objet d'un marché public découpés en 7 lots, pour une durée de 6 ans.

Les fréquences de collecte varient selon les secteurs ainsi que les flux collectés. Cette variabilité permet d'assurer un service suffisant tout en maîtrisant les coûts.

Dans le cadre du nouveau marché les moyens de collecte mis à disposition par les collecteurs ont été revus afin de prendre en compte différentes problématiques :

- l'étroitesse de certaines voies et le
- la réduction de la taille des voiries dû au stationnement en double files,
- les tonnages importants sur certains grands axes.

La collecte s'effectue au moyen de Bennes d'Ordures Ménagères* (BOM) dont la capacité peut varier :

- BOM de 32 tonnes,
- BOM de 26 tonnes,
- BOM de 19 tonnes,
- BOM de 12 tonnes,
- BOM de 8 tonnes,
- BOM de 3,5 tonnes.

Tous les véhicules de collecte roulent au Gaz Naturel pour Véhicules* (GNV), sauf pour la collecte des encombrants et des points d'apports volontaires. En effet, le GNV ne fournit pas assez de puissance pour ces types de collecte. Afin d'assurer et de garantir le bon fonctionnement des collectes, l'âge moyen du parc de bennes doit être inférieur à 5 ans avec un maximum de 8 ans par benne pendant toute la durée du marché. De plus, l'ensemble des véhicules de collecte est équipé d'un système de géolocalisation et de « boîtiers évènements », qui servent à signaler les incidents de collecte comme les erreurs de tri ou les stationnements gênants par exemple.

	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Objets encombrants
Aubervilliers	4 à 6	2 à 3	-	9
Epinay-sur-Seine	2 à 4	1 à 2	2	14
L'Ile-Saint-Denis	1	1	-	2
La Courneuve	3 à 4	3	2	6
Pierrefitte-sur-Seine	1 à 3	2	1	5
Stains	3 à 4	1	1	4
Saint-Denis	4 à 7	1 à 2	-	12
Saint-Ouen	4 à 6	2	-	16
Villetaneuse	2 à 3	2	-	2
Total	24 à 38	15 à 18	6	70

Tableau 10: Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères pour les villes de Plaine Commune

Afin d'assurer au mieux le contrôle de ces prestations, les services Déchets Urbains des Unités Territoriales se sont réorganisés. Cela s'est traduit par :

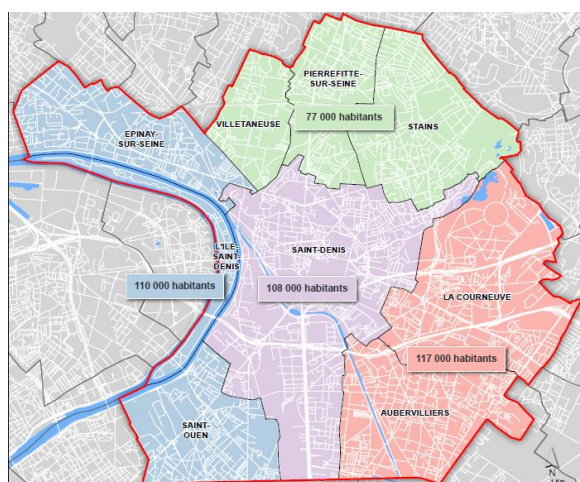
- Une évolution des fiches de postes des assistants de collecte
- Un redéploiement de ces agents en corrélation avec le nombre de tournées effectuées sur le périmètre de chaque Unité Territoriale.

3.4 LES FREQUENCES DE COLLECTE

	Prestataires	Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Derichebourg, ESD, Sita, Véolia	C2 ¹ à C6	Bac gris couvercle gris	100%
Ordures ménagères résiduelles	ESM	-	Collecte pneumatique	1835 logements
Verre	Derichebourg, ESD, Sita, Veolia	1 fois toutes les 2 semaines	Bac gris couvercle vert	39%
Collecte sélective	Derichebourg, ESD, Sita, Véolia	1 fois toutes les 2 semaines	Bac gris couvercle jaune	100%
Encombrants	Sepur	1 fois toutes les 2 semaines	En tas sur la voie publique	100%
Déchets des professionnels	Derichebourg, ESD, Sita, Véolia	C2 à C6	Bas gris couvercle Orange	-
Cartons	Groupement de régies de quartier	C3	En rack ou en bales	-

Tableau 11 : Fréquence de collecte des déchets en porte à porte

3.4.1.1 LES ORDURES MENAGERES



Le marché de collecte est organisé en 4 lots géographiques :

- Saint-Denis,
- Epinay-sur- Seine, L'île Saint-Denis, Saint-Ouen,
- Aubervilliers, La Courneuve,
- Pierrefitte, Villetaneuse, Stains.

Chacun des lots comprend la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la collecte du verre et les marchés forains.

¹ Représente le nombre de collecte par semaine.

Les collectes d'ordures ménagères sont assurées en règle générale le matin de 6h à 15 h, exceptées :

- Epinay sur Seine de 18h à 00h, dans le centre-ville,
- Stains de 13h à 20h, dans les grands ensembles,
- Saint-Denis de 12h à 20h, dans les grands ensembles,
- Saint-Denis de 15h à 00h, dans le centre-ville.

Les déchets des professionnels

La collecte des Ordures Ménagères* (OM) dessert l'ensemble de la population y compris l'ensemble des professionnels dans la limite des 1100L hebdomadaires collectés dans le cadre de la TEOM*.

Au-dessus de 1100L hebdomadaires, les professionnels ont le choix entre faire appel à un prestataire de collecte privé ou bien passer une convention tarifaire avec Plaine Commune.

La convention est établie pour une durée de 3 ans, le montant de la redevance est évalué en fonction du volume de bacs en place. Actuellement, 702 entreprises ont contracté une convention avec Plaine Commune.

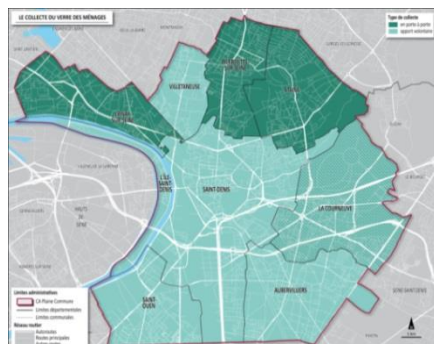
3.4.1.2 LA COLLECTE SELECTIVE



Les emballages ménagers recyclables hors verre, sont collectés en mélange avec les papiers, journaux, et magazines dans un bac de couvercle jaune.

La collecte a lieu une fois tous les 15 jours pour l'ensemble des usagers de 6h à 15h.

3.4.1.3 LA COLLECTE DU VERRE



Les villes d'Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine et Stains disposent d'une collecte du verre en porte à porte. Pour ces villes, la collecte a lieu une fois tous les 15 jours, de 6h à 15h.

3.4.1.4 LES CARTONS



Une collecte des cartons des zones d'activités ou à fort potentiel commercial ainsi que sur 3 marchés forains est réalisée trois fois par semaine, le matin ou l'après-midi, en fonction des villes.



3.4.1.5 LES ENCOMBRANTS



La collecte des encombrants est réalisée 2 fois par mois sur chacune des villes, en tas sur le trottoir.

3.5 LE RESEAU DES DECHETERIES TERRITORIALES

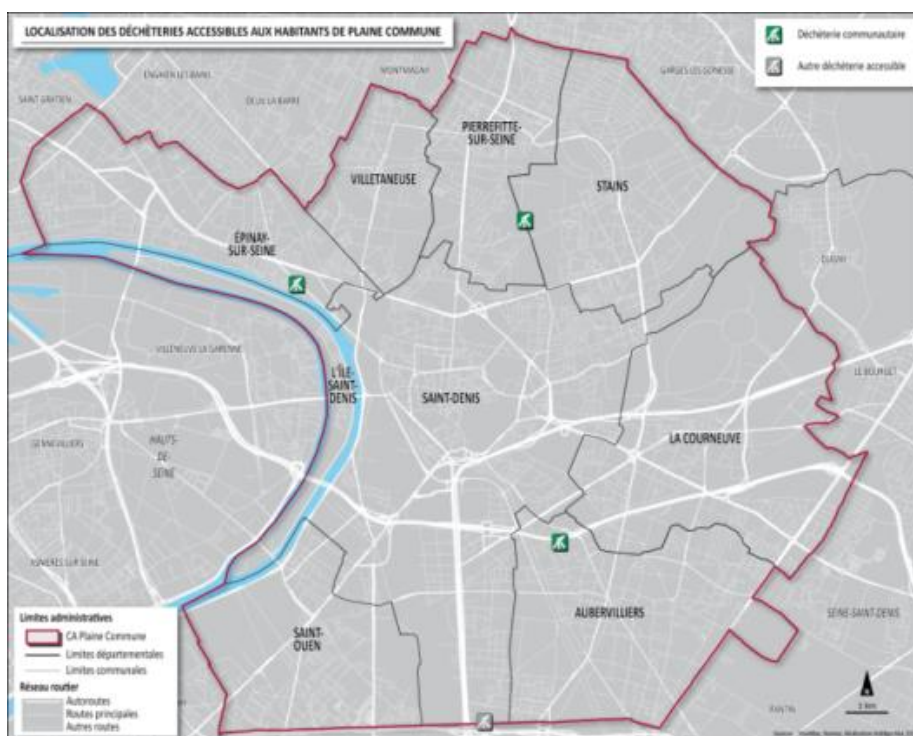
Faits marquants de 2018...

- ☞ **Augmentation du taux de fréquentation de 32%**

3.5.1 LES DECHETERIES

Plaine Commune est dotée de 3 déchèteries situées à Pierrefitte-sur-Seine, Aubervilliers et Epinay-sur-Seine. Ces équipements complètent les collectes en porte à porte et permettent la collecte de déchets spécifiques (gravats, peinture, batterie, déchets d'équipements électriques et électroniques...). Les déchèteries d'Aubervilliers et de Pierrefitte sont gérées en régie, celle d'Epinay est exploitée via un marché de prestation de service. Les agents accueillent et orientent les usagers.

A noter que la déchèterie de la Ville de Paris située porte de la Chapelle (logo en gris sur la carte ci-dessus) est également accessible aux habitants de Saint-Denis et de Saint Ouen.



Carte 3 : Localisation des déchèteries

Nombre de déchèteries	3						
Nombre moyen d'habitants par déchèterie	145 000 hab.						
Maîtrise d'ouvrage	EPCI en charge de la collecte						
« Haut de quai » : mode d'exploitation	2 déchèteries en régie - 1 en prestations de services						
« Bas de quai » : mode d'exploitation	Prestations de services						
Nombre de déchèteries acceptant les artisans	3						
Facturation des artisans	oui						
Nature des déchets des artisans acceptés	déchets non dangereux, déchets inertes, et déchets dangereux						
Nombre de visites dans l'année	55 739 (50 686 particuliers et 5 063 professionnels)						
Zone dédiée au réemploi	non						
	Particuliers						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aubervilliers	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40
Epinay Sur Seine	9h - 18h40	12h - 18h40	9h - 18h40	12h - 18h40	9h - 18h40	9h - 18h40	9h - 18h40
Pierrefitte	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40
	Professionnels						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
Aubervilliers	7h-12h	-	7h-12h	-	7h-12h		
Epinay Sur Seine	-	7h-12h	-	7h-12h	-		
Pierrefitte Sur Seine	8h-12h	-	8h-12h	-	8h-12h		

4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN



En 2018, Plaine Commune a collecté 207 945 tonnes de déchets (hors déchets de l'espace public), dont 161 208 d'ordures ménagères et assimilées répartis par flux



12,65 kg par habitant et par an de collecte sélective

348 kg par habitant et par an d'ordures ménagères résiduelles

6,94 kg par habitant et par an de verre

4.1 LES TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES PAR PLAINE COMMUNE

Faits marquants de 2018...

- ☞ Baisse du tonnage global (apports en déchèteries compris) de 1,85%
- ☞ Augmentation des tonnages : Ordures ménagères (2,69%), collecte sélective (3,04%) et verre (6,33%)
- ☞ Baisse du tonnage de 19% des apports en déchèteries
- ☞ Les déchets collectés sur l'espace public représentent 70kg/hab/an soit une baisse des tonnages de 21%

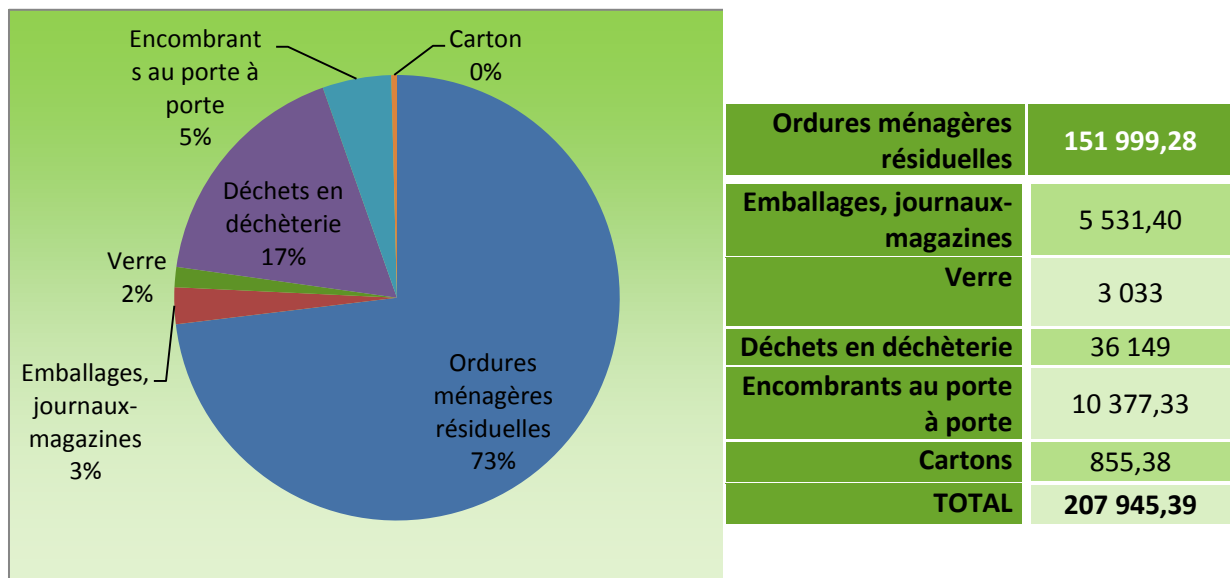


Figure 2: Tonnages des déchets collectés en 2018

Déchets	Ratio Plaine Commune kg/an/hab.	Ratio Seine Saint-Denis kg/an/hab.	Ratio Ile de France kg/an/hab.	Ratio France kg/an/hab
Ordures ménagères résiduelles	348	312	292	288
Emballages, journaux-magazines	13	23	35	48
Verre	7	10	20	29
Bio déchets	1,47	0	1	19
Déchets verts hors déchèterie	-	8	21	0
Encombrants	24	21	24	12
Déchets en déchèterie	83	88	69	195
Textile	0,74	1	1	0
TOTAL	476	462	461	590

Tableau 12: Comparaison des ratios de production de déchets

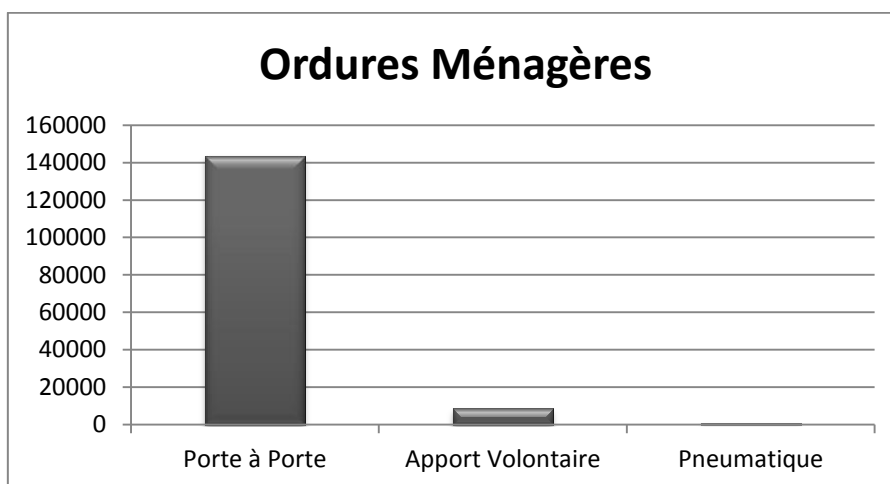
4.1.1 LES TONNAGES ORDURES MENAGERES

151 999 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit 348 kg/hab/an, 94% de ces déchets soit 143 454 tonnes sont collectés en porte à porte, les 6% restant, soit 8 545 tonnes, sont collectés en apport volontaire via les colonnes enterrées ou aériennes.

La collecte pneumatique de Saint-Ouen a permis de collecter 878,75 tonnes d'ordures ménagères :

	Ordures ménagères
janv-18	80,08
févr-18	73,22
mars-18	76,35
avr-18	71,28
mai-18	63,08
juin-18	109,06
juil-18	70,66
août-18	53,18
sept-18	62,72
oct-18	73,16
nov-18	73,24
déc-18	75,76
Total	878,75

Tableau 13 : Tonnage d'ordures ménagères de la collecte pneumatique



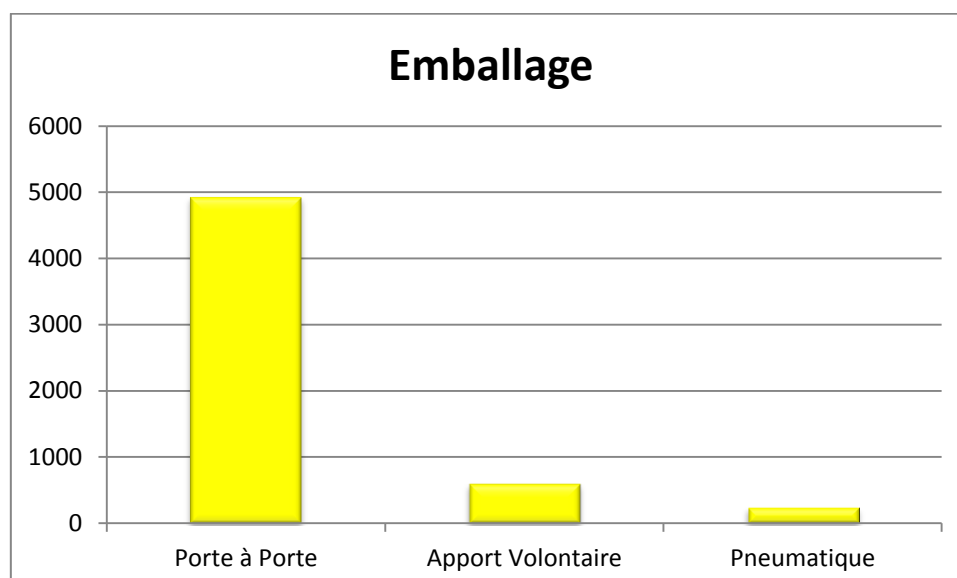
4.1.2 LES TONNAGES EMBALLAGES

5 531 tonnes d'emballages hors verre ont été collectées en 2018, soit 12,65 kg/hab/an. 89% de ces déchets soit 4 928 tonnes sont collectés en porte à porte, les 11% restant, soit 603 tonnes, sont collectés en apport volontaire via les colonnes enterrées ou aériennes.

La collecte pneumatique de Saint-Ouen a permis de collecter, 243 tonnes de collecte sélective :

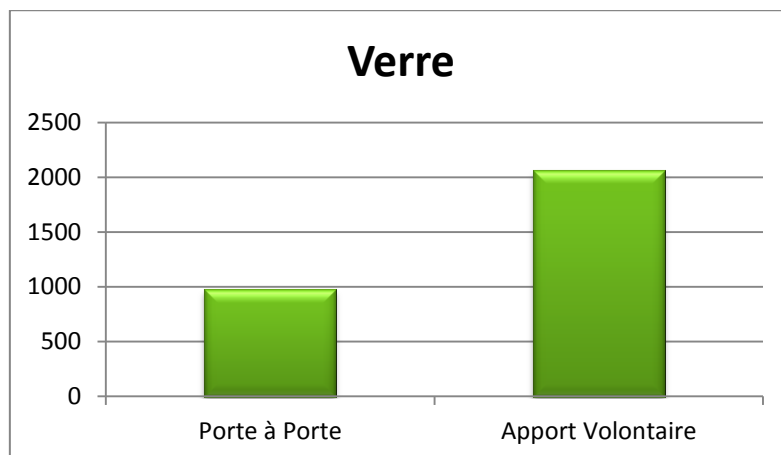
	Collecte sélective
janv-18	21,12
févr-18	16,22
mars-18	27,58
avr-18	19,84
mai-18	20,50
juin-18	9,72
juil-18	18,68
août-18	21,98
sept-18	21,20
oct-18	19,54
nov-18	27,12
déc-18	19,58
Total	243,08

Tableau 14 : Tonnage de collecte sélective de la collecte pneumatique



4.1.3 LES TONNAGES VERRE

3 033 tonnes de verre ont été collectées soit 7 kg/an/habitant. 68% de ces déchets, soit 2 058 tonnes, sont collectés en apport volontaire, les 32% restant, soit 975 tonnes, sont collectés en porte à porte.



4.1.4 LES TONNAGES ENCOMBRANTS

10 377 tonnes d'encombrants ont été collectées soit 23,73 kg/hab/an.

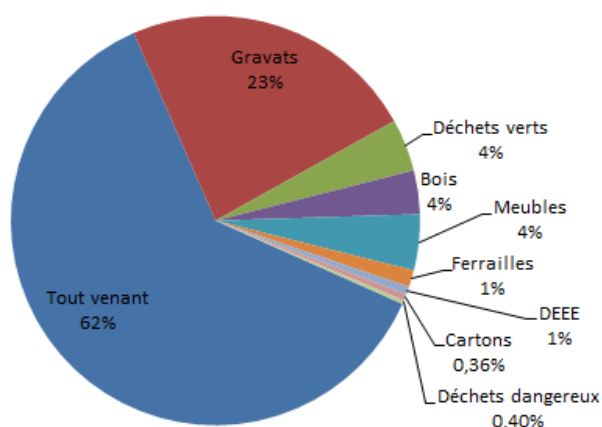
4.1.5 LES CARTONS

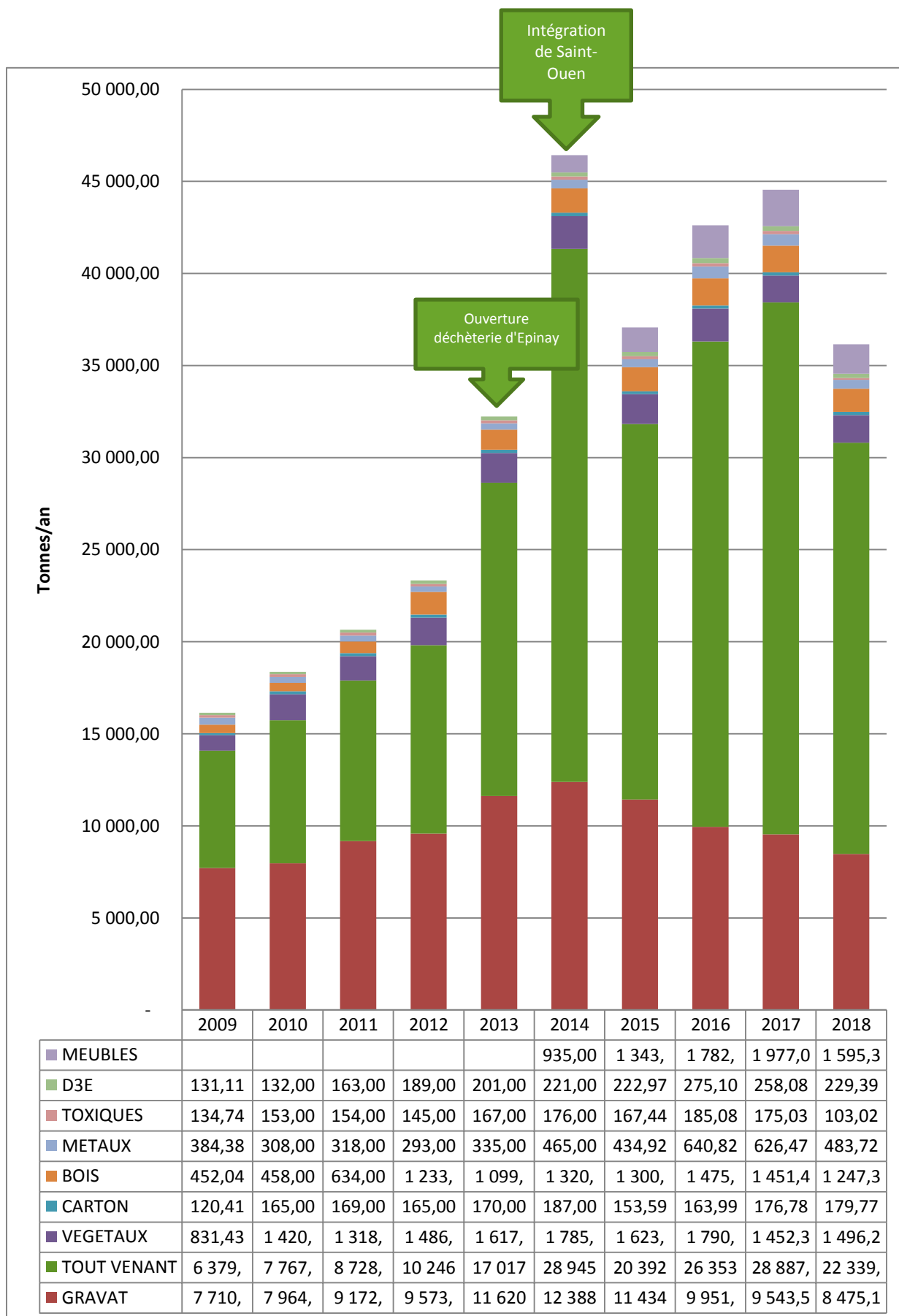
En 2018, le marché d'insertion a permis de collecter 855 tonnes de cartons.

4.1.6 LES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES TERRITORIALES

Entre 2017 et 2018 les tonnages ont baissé de 19%.

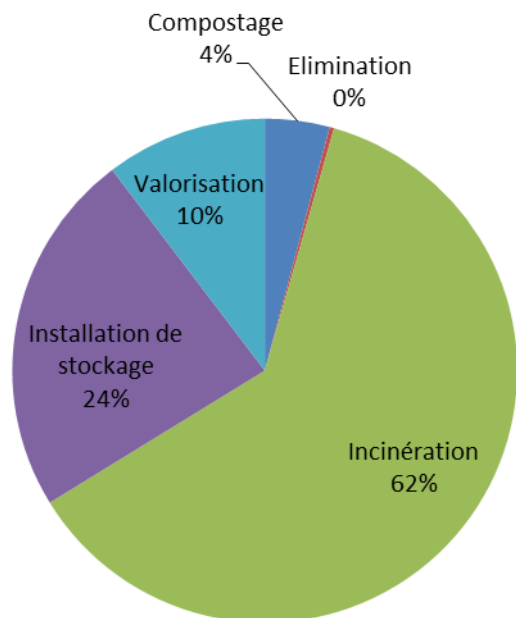
Flux	Gravats	Tout-venant	Végétaux	Cartons	Bois	Métaux	Toxiques	D3E	Meubles
Variation 17/18	-11%	-23%	3%	2%	-14%	-23%	-41%	-11%	-19%





4.1.7 LES FILIERES DE VALORISATION

Les sociétés Paprec et Sita assurent les rotations des bennes des déchèteries. Depuis 2007 l'organisme Envie assure l'enlèvement des D3E qui sont regroupés par le biais des déchèteries, des quais de transferts et des Centres Techniques Municipaux* (CTM).



Mode de traitement	Tonnage
Compostage	1 496 t
Elimination	103 t
Incinération	22 339 t
Installation de stockage	8 475 t
Valorisation	3 735 t
Total général	36 149 t

Figure 3 : Modes de traitement et tonnages des déchets collectés en déchèterie

Les déchets collectés en déchèterie sont repris par différentes entreprises :

- Sita : déchets verts, déchets de bois, DIB,
- Triadis DIS : déchets amiantés, peintures, solvants, déchets de produits phytosanitaires, PCL (produits chimiques de laboratoire), combustibles, batteries, aérosols,
- Paprec : métaux non ferreux, cartons,
- Alliapur : Pneus (uniquement quelques sites),
- Rodor : huiles de vidanges,
- Screlec : piles et accumulateurs,
- Envie : D3E,
- Recylum : néons et ampoules basse consommation,
- Eco-Mobilier : ameublement,
- Eco-DDS : déchets diffus spécifiques des ménagers.

4.1.8 LES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR L'ESPACE PUBLIC

Les déchets collectés sur l'espace public sont composés des dépôts sauvages, des déchets de balayages et des sacs des corbeilles de rues. En 2018, Plaine Commune a collecté sur l'espace public **30 643 tonnes** de déchets, soit 21% de moins que par rapport à 2017.

	2015	2016	2017	2018	Ration en kg/an/habitants
PRESTATAIRE	8 460	5 916,22	5 028,70	7 938,36	18
UT- VILLE - REGIE	22 655	29 000,62	33 774,56	22 704,86	52
Total	31 115	34 916,84	38 803,25	30 643,22	70

Tableau 15 : Tonnages des déchets collectés sur l'espace public

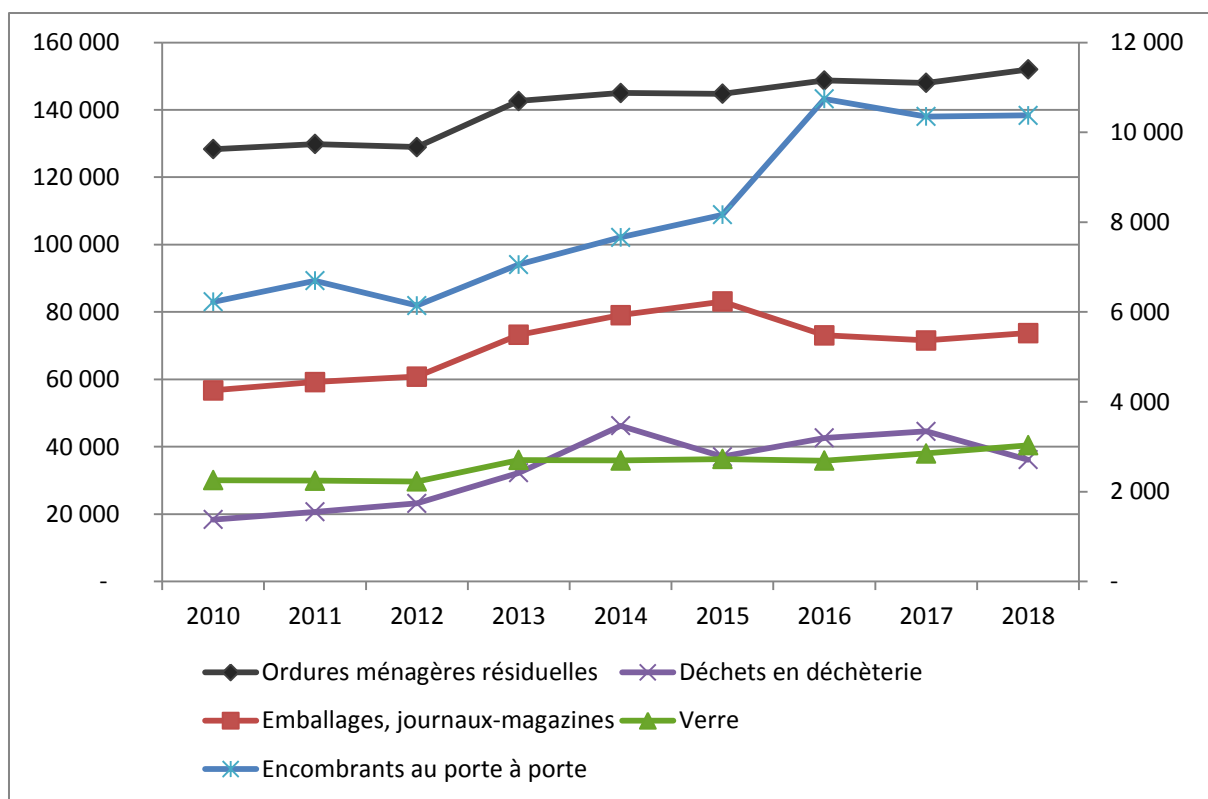
4.2 L'EVOLUTION DES TONNAGES

Entre 2017 et 2018, la quantité de déchets ménagers a diminué de 1,85%. Le tonnage des ordures ménagères résiduelles a augmenté de 2,69%. Par ailleurs, la collecte sélective augmente de 3,04%, le verre quant à lui a augmenté de 6,33%.

Par ailleurs, il y a eu une baisse des apports en déchèterie de -18,85% et une augmentation des cartons de 17,62%.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	variation 2017/2018
Ordures ménagères résiduelles	128312	129841	128969	142654	144995	144778	148695	148 013	151 999	2,69%
Emballages, journaux-magazines	4256	4439	4562	5493	5931	6233	5482	5 368	5 531	3,04%
Verre	2257	2245	2227	2703	2694	2726	2690	2 852	3 033	6,33%
Sous total Ordures Ménagères et Assimilées	134825	136525	135758	150850	153620	153737	156867	156 234	160 564	2,77%
Déchets en déchèterie	18369	20656	23164	32285	46243	37074	42618	44 548	36 149	-18,85%
Encombrants au porte à porte	6225	6696	6145	7057	7661	8165	10745	10 351	10 377	0,25%
Cartons	-	-	-	-	-	-	490	727	855	17,62%
Total Déchets Ménagers et Assimilés (hors déchets communaux)	159419	163877	165066	190192	207524	198976	210720	211 860	207 945	-1,85%

Tableau 16 : Evolution des tonnages collectés depuis 2010



Graphique 3 : Evolution des tonnages par flux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	variation 2017/2018
Ordures ménagères résiduelles	362,68	363,80	358,57	350,26	353,28	349,60	352,72	344,76	347,56	0,81%
Emballages, journaux-magazines	12,03	12,44	12,68	13,49	14,45	15,05	13,00	12,50	12,65	1,15%
Verre	6,38	6,29	6,19	6,64	6,56	6,58	6,38	6,64	6,94	4,38%
<i>Sous total Ordures Ménagères et Assimilées</i>	381,09	382,52	377,44	370,38	374,30	371,24	372,11	363,91	367,14	0,89%
Déchets en déchèterie*	51,92	57,88	64,40	79,27	112,67	89,52	101,10	103,77	82,66	-20,34%
Encombrants au porte à porte	17,60	18,76	17,08	17,33	18,67	19,72	25,49	24,11	23,73	-1,59%
Total hors déchets communaux et cartons	450,60	459,16	458,93	466,98	505,64	480,48	498,69	491,79	475,48	-3,65%

Tableau 17 : Evolution des ratios de production de déchets en kg/an/habitant

5. LE TRAITEMENT

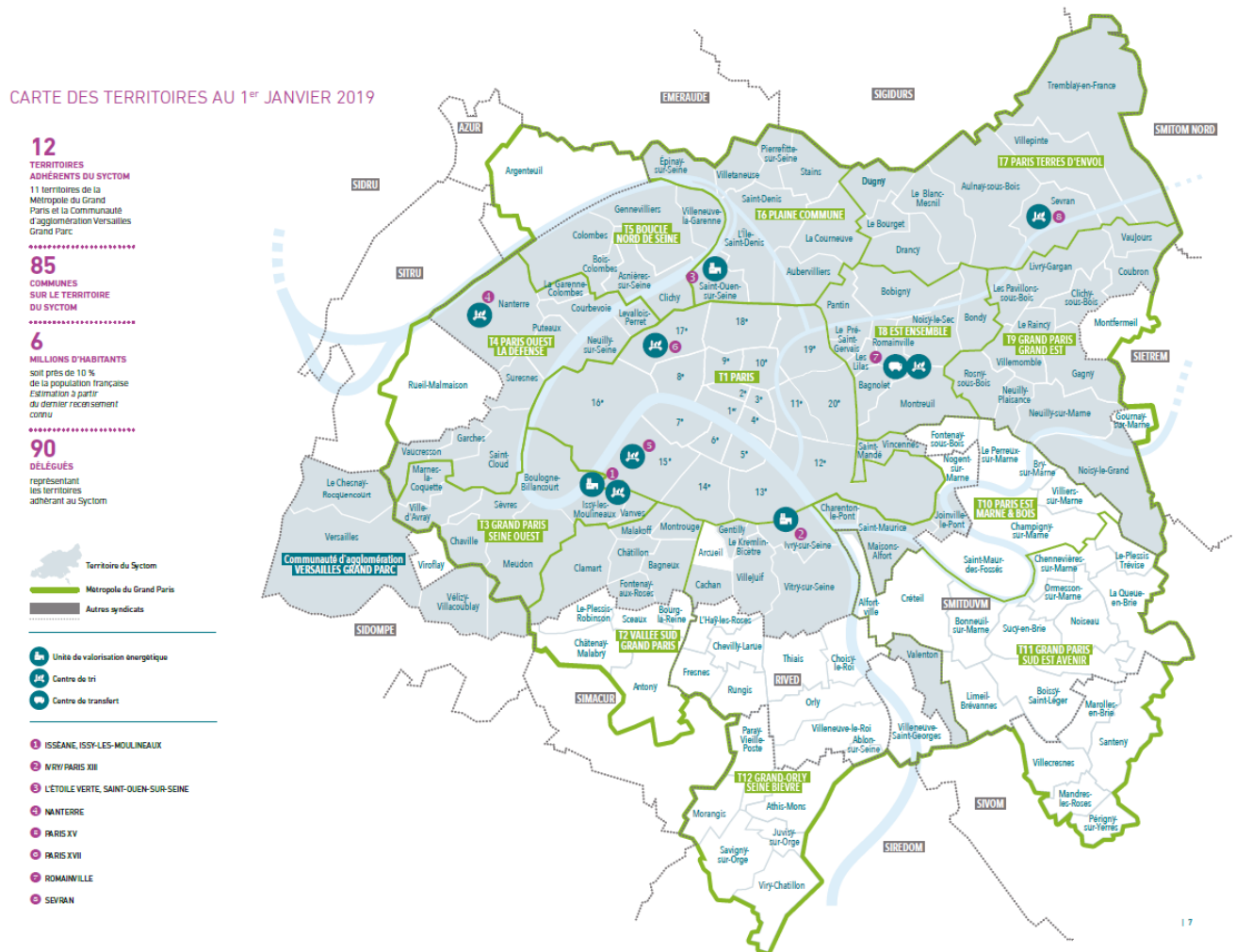


Plaine Commune a transféré la compétence collecte au SYCTOM. Cette partie présente donc des extraits du rapport annuel 2018 du SYCTOM.

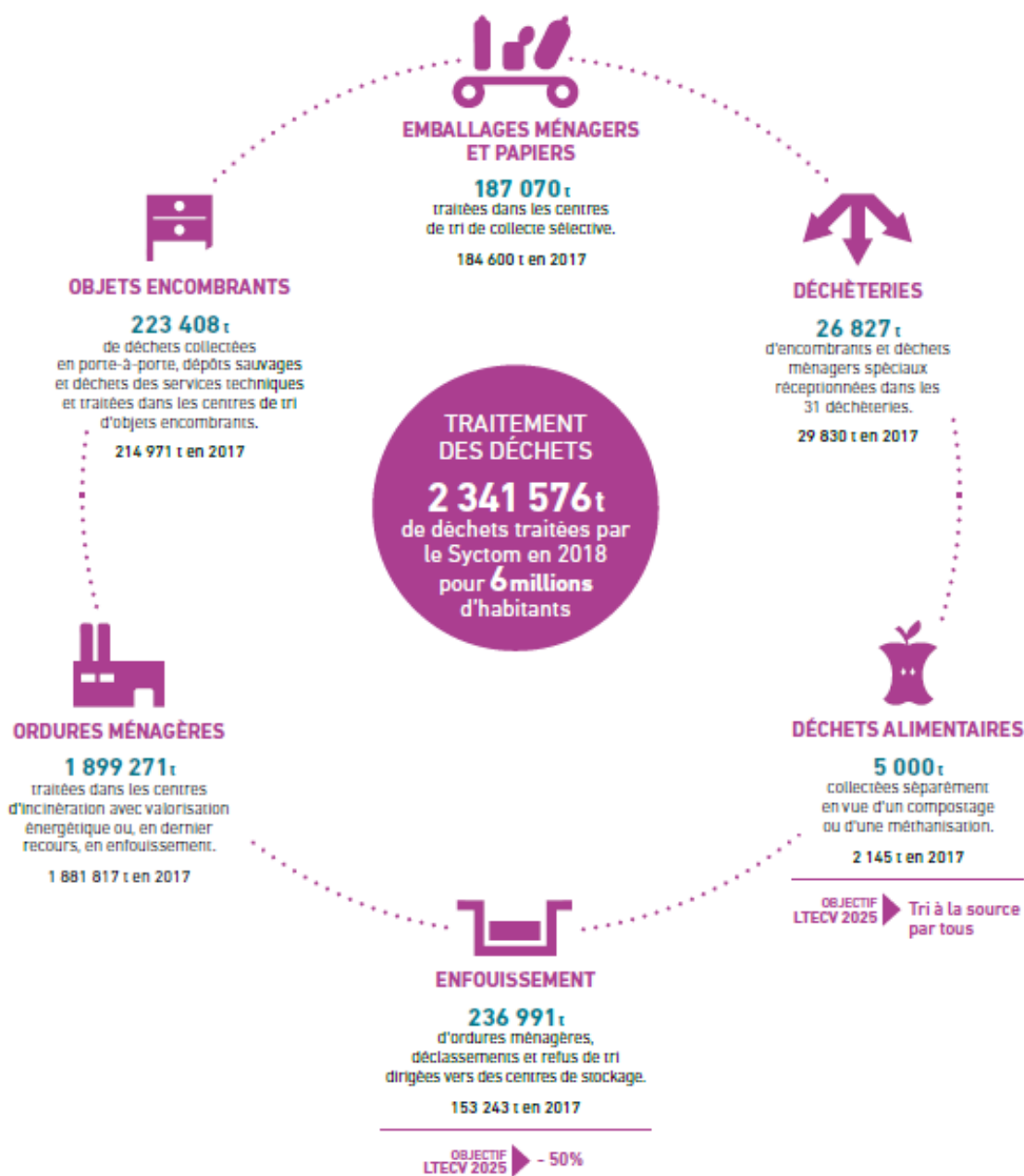


5.1 L'ORGANISATION

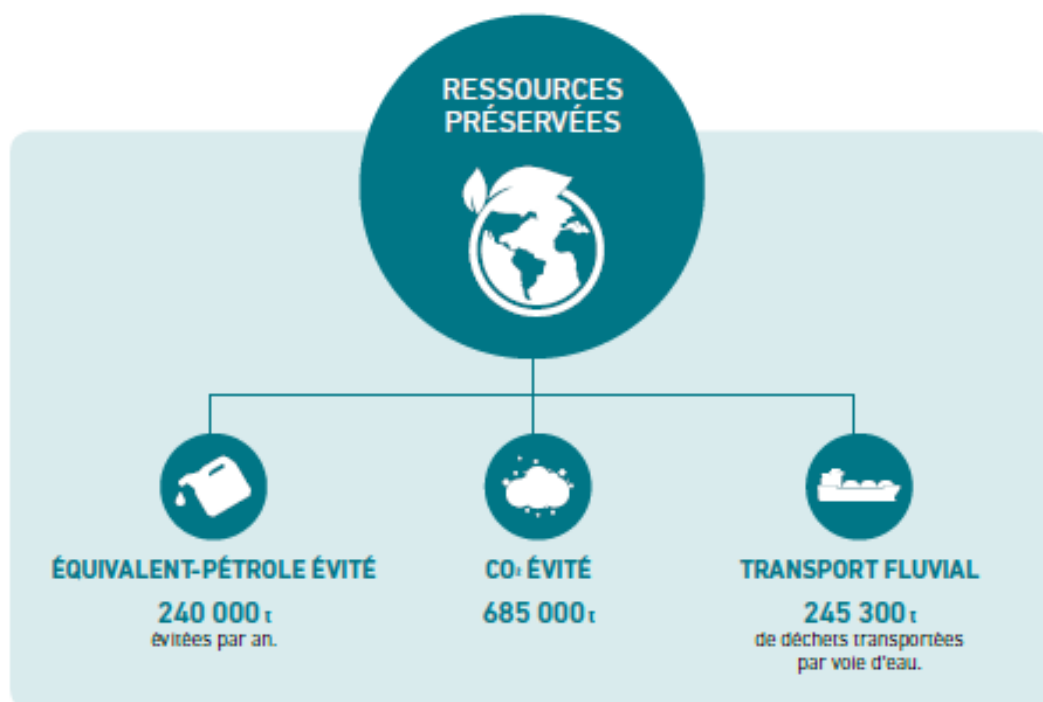
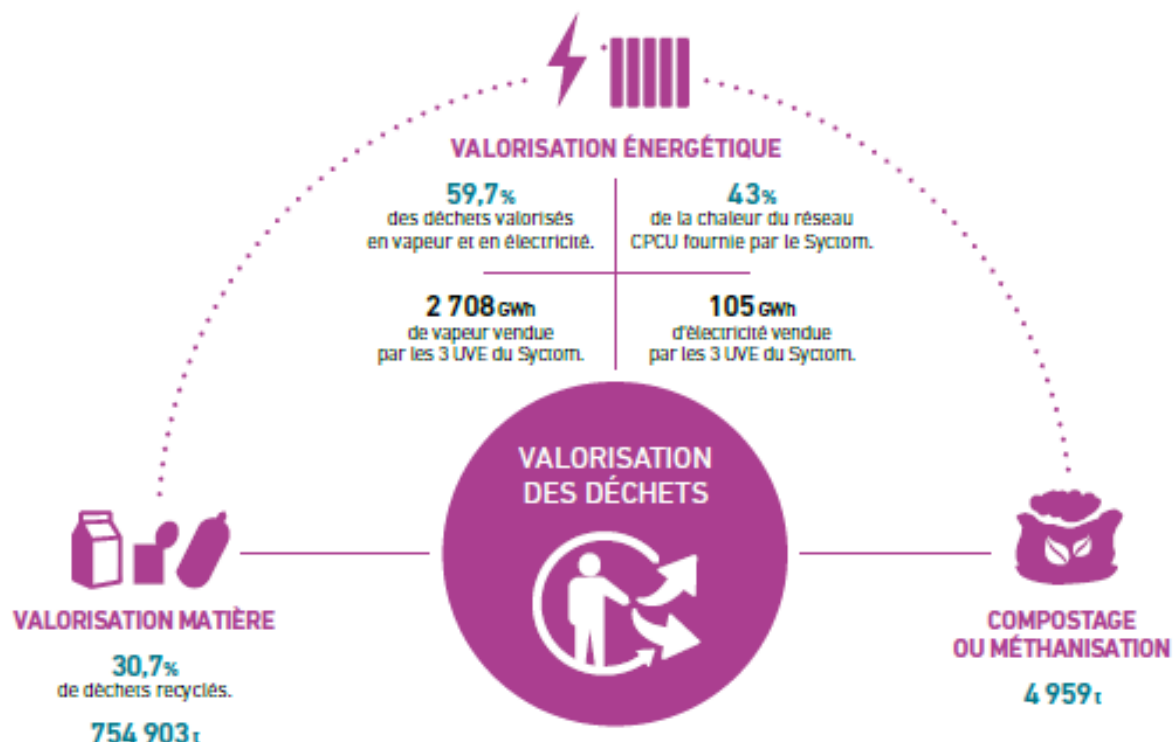
Plaine Commune a transféré sa compétence « traitement » des déchets ménagers et assimilés au SYCTOM agence métropolitaine. Ce dernier n'a cependant pas pris dans son périmètre de compétence le traitement des déchets dangereux. Les éléments concernant l'organisation et le bilan du SYCTOM sont téléchargeables sur le site <http://www.syctom-paris.fr>.



Carte 4 : Le territoire du SYCTOM au 1^{er} janvier 2019 (source RA2018 du SYCTOM)



Verre : 125 734 tonnes ont été collectées sur le territoire du Sycotm et orientées directement vers le recyclage sans transiter par les installations du syndicat.
 120 269 t en 2017

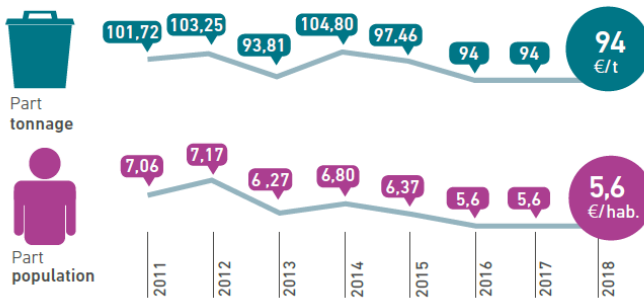


La participation de Plaine Commune au SYCTOM est basée sur le principe suivant :

- une part fixe en €/habitant,
- chaque tonne déposée sur une installation du SYCTOM, quel que soit le flux de déchets, fait l'objet d'une redevance à la tonne → **Ce mode de facturation est incitatif à la réduction des déchets.**

ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

Calculé au prorata de la quantité de déchets apportée au Syctom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



En 2018, les tarifs de la redevance des ordures ménagères et objets encombrants et de la part population restent inchangés par rapport à la tarification instaurée par le Syctom en 2017 (94 €/tonne et 5,6 €/habitant), confirmant ainsi la baisse depuis 2015 (-3,5 % pour le traitement des tonnages d'OM/OE et -12,1 % pour la part population).

Les tarifs de la redevance et les soutiens versés au titre de la collecte

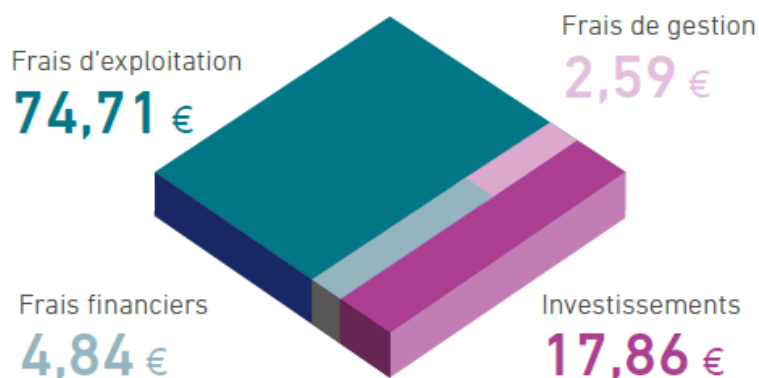
sélective ainsi que des biodéchets ont également été maintenus, afin d'inciter au développement des performances de tri et de la collecte des déchets alimentaires.

Les tonnages d'emballages et journaux en mélange font l'objet d'une rétribution (généralement autour de 125 €/tonne pour Plaine Commune), qui dépend des performances de tri. Ce montant intègre les soutiens des éco organismes et les produits issus de la vente des matériaux valorisables.

→ **Ce mode de facturation incite à l'amélioration des performances de tri sélectif.**

UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €



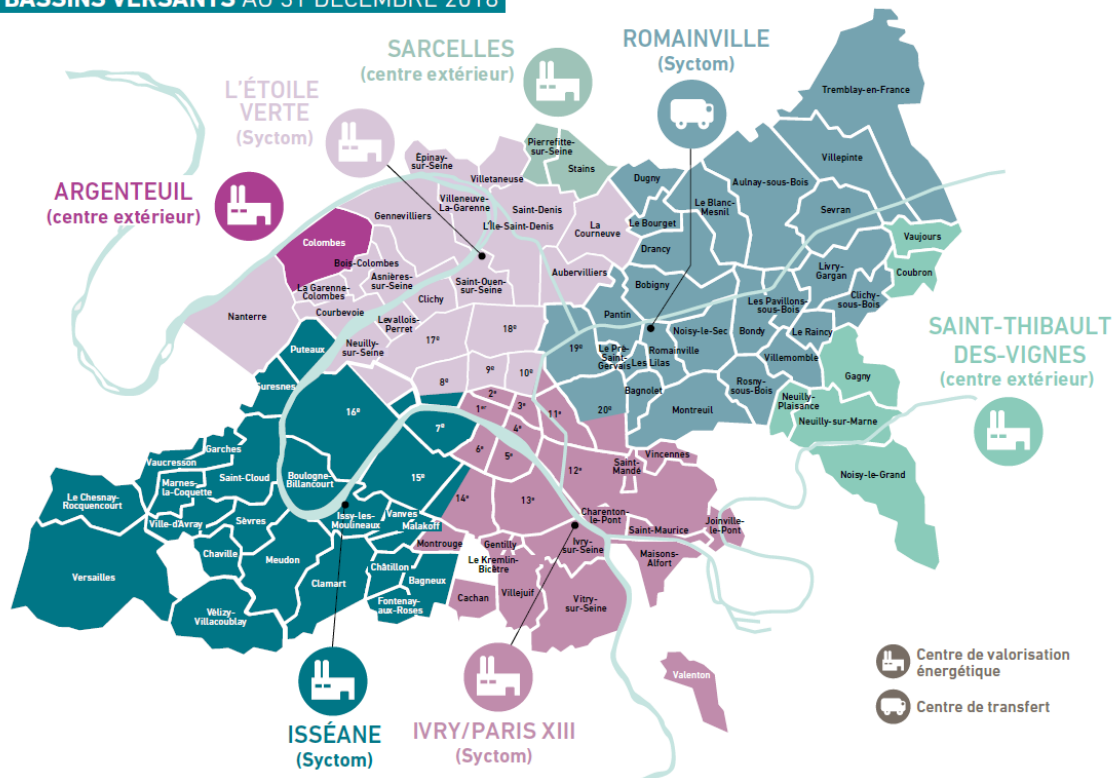
5.1.1 LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Flux de déchets	Installation	Localisation	Villes s'y rendant
Ordures ménagères et DIB	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères* (UIOM)	Saint-Ouen (93)	Aubervilliers – Epinay sur Seine – L'Île Saint Denis – La Courneuve - Saint Denis – Saint-Ouen -Villetaneuse
	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères* (UIOM)	Sarcelles (95)	Pierrefitte sur Seine – Stains
Emballages	Centre de tri	Gennevilliers (92)	Epinay sur Seine – L'Île Saint Denis – Pierrefitte sur Seine – Saint Denis– Saint-Ouen – Stains - Villetaneuse
	Centre de tri	Blanc Mesnil	Aubervilliers - La Courneuve
Verre	Centre de transfert	Villeparisis (77)	Toutes les villes
Encombrants	Centre de tri	Gennevilliers (92)	Saint-Ouen - Epinay sur Seine
	Centre de transfert	Pierrefitte (93)	L'Île Saint Denis – Saint Denis – Pierrefitte - Villetaneuse
	Centre de transfert	La Courneuve (93)	Aubervilliers - La Courneuve - Stains

Tableau 18 : Localisation des exutoires de Plaine Commune

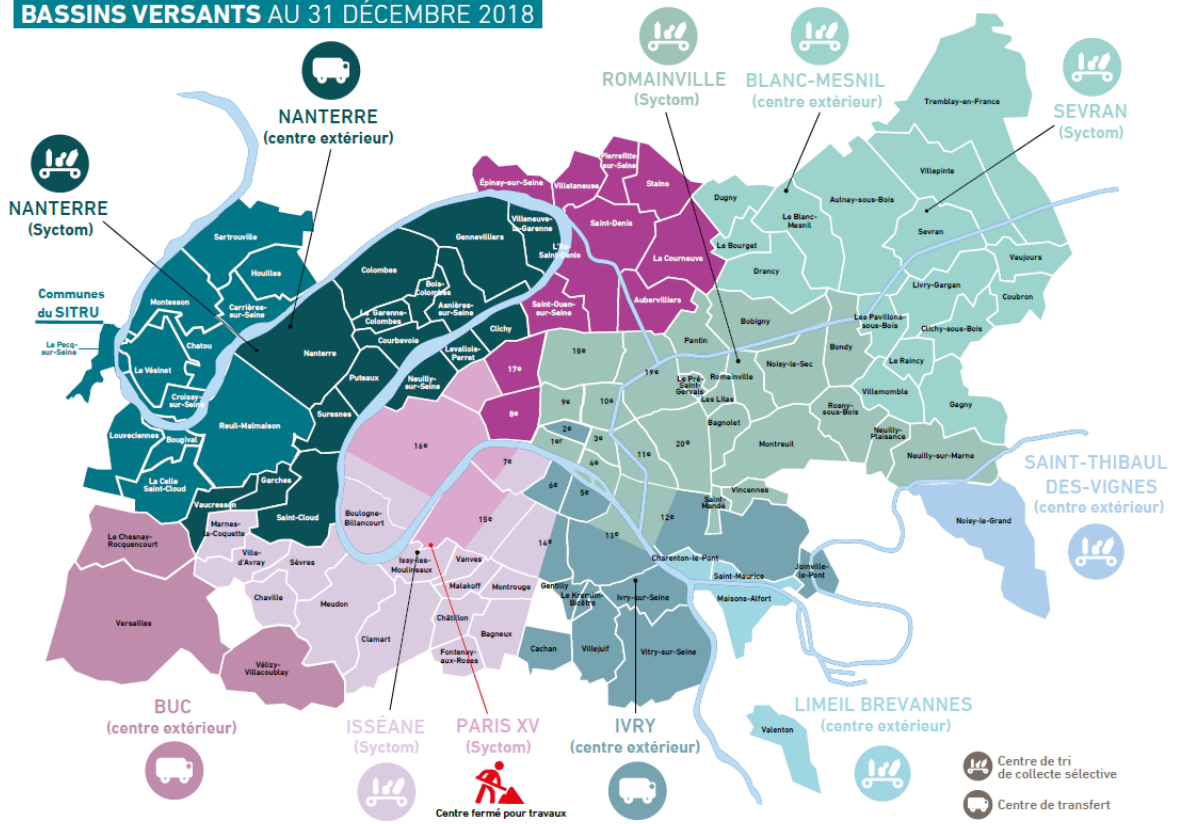
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2018



COLLECTE SÉLECTIVE

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2018



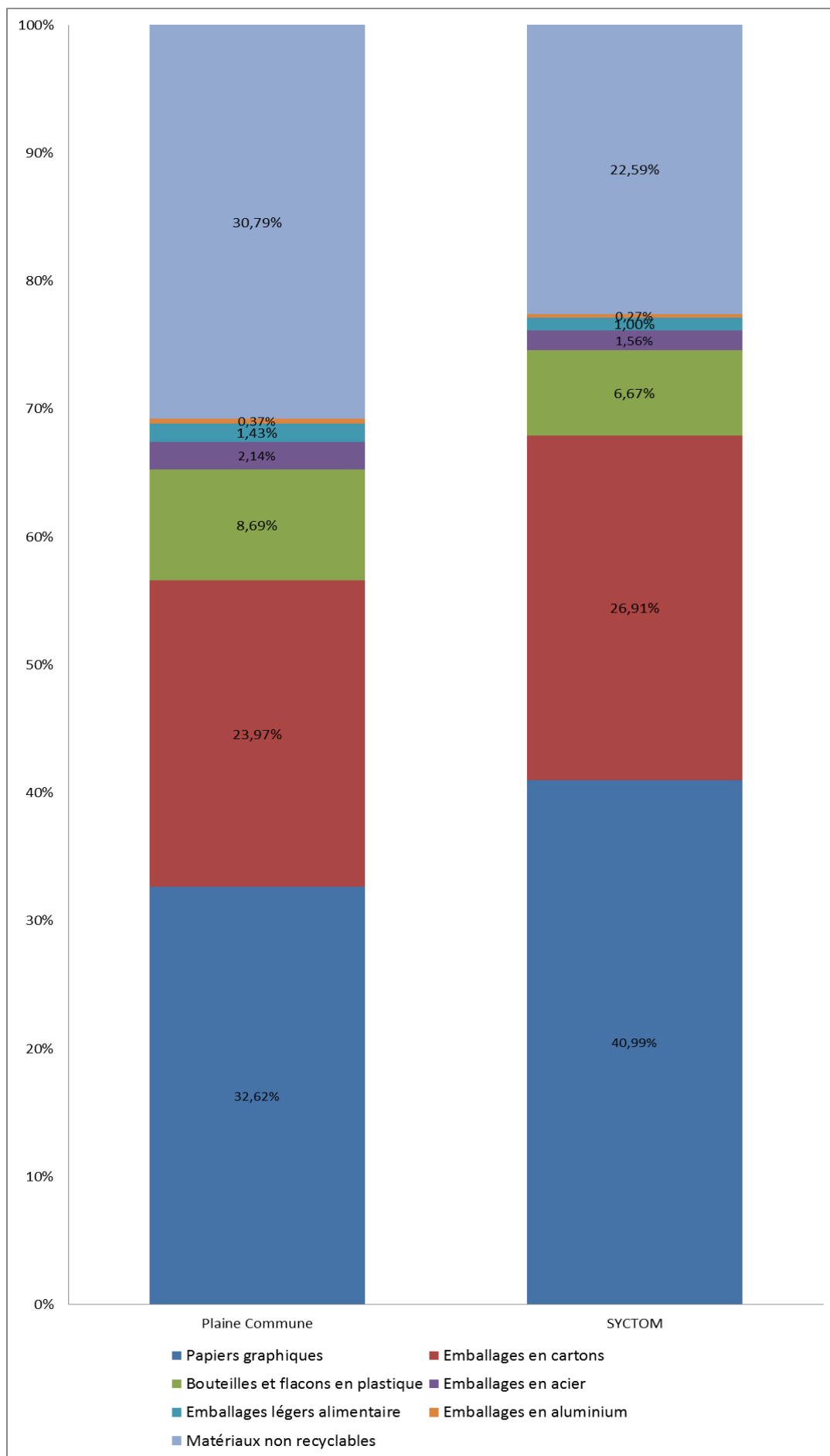
Carte 5 : Les installations de traitement

5.2 LA VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE

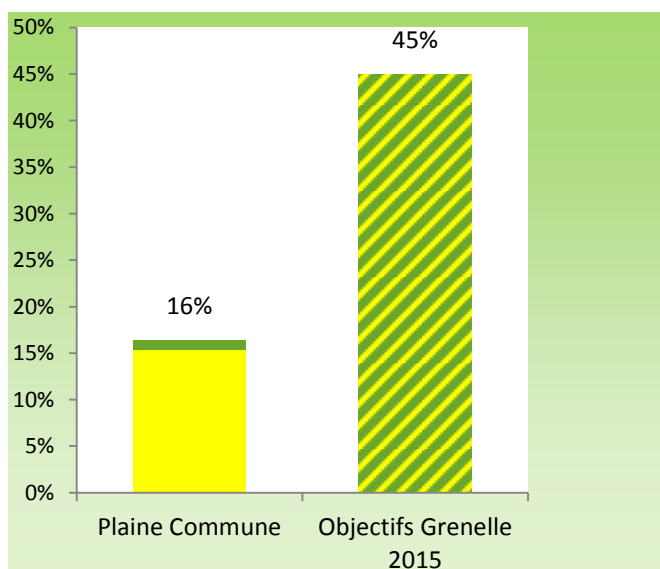
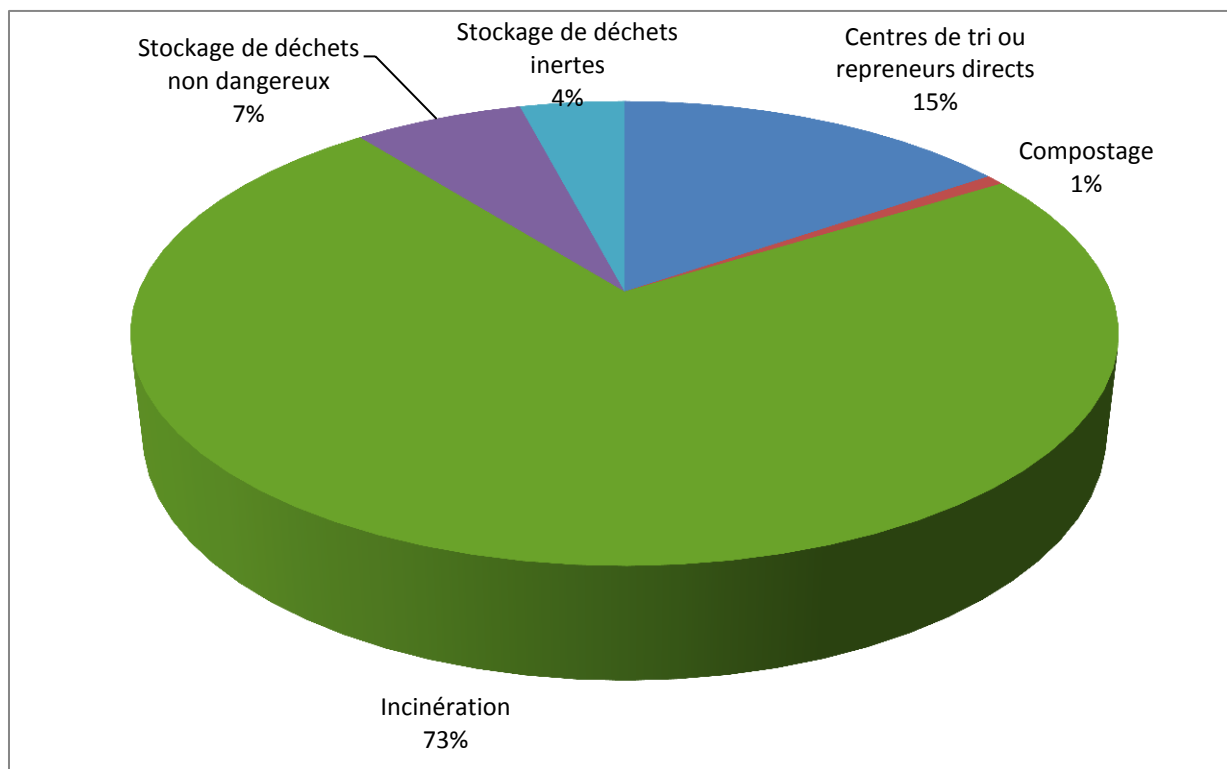
5.2.1 LA QUALITE DES COLLECTES SELECTIVES

Les caractérisations effectuées par le SYCTOM donnent un aperçu de la qualité de la collecte sélective. C'est sur la base de ces résultats que sont calculés les soutiens versés par le SYCTOM.

Tonnages d'emballages et papiers graphiques en sortie de centres de tri	Ratio en kg/hab	Données Ile-de-France 2012 (en kg/hab)	Données France 2012 (en kg/hab)	Tonnages 2018
Aluminium	0,05	0,5	0,4	20
Acier	0,27	6,1	5,1	118
Papiers Cartons (EMR + ELA)	3,21	6,9	9,9	1 405
Plastiques (bouteilles et flacons)	1,10	2,7	3,8	481
Verre	6,94	20,4	29,6	3 033
Journaux magazines (1.11)	4,13	12,0	28,0	1 804
Refus en sortie de centre de tri	3,89	9,0	9	1 703
TOTAL	19,58	57,6	85,8	8 565

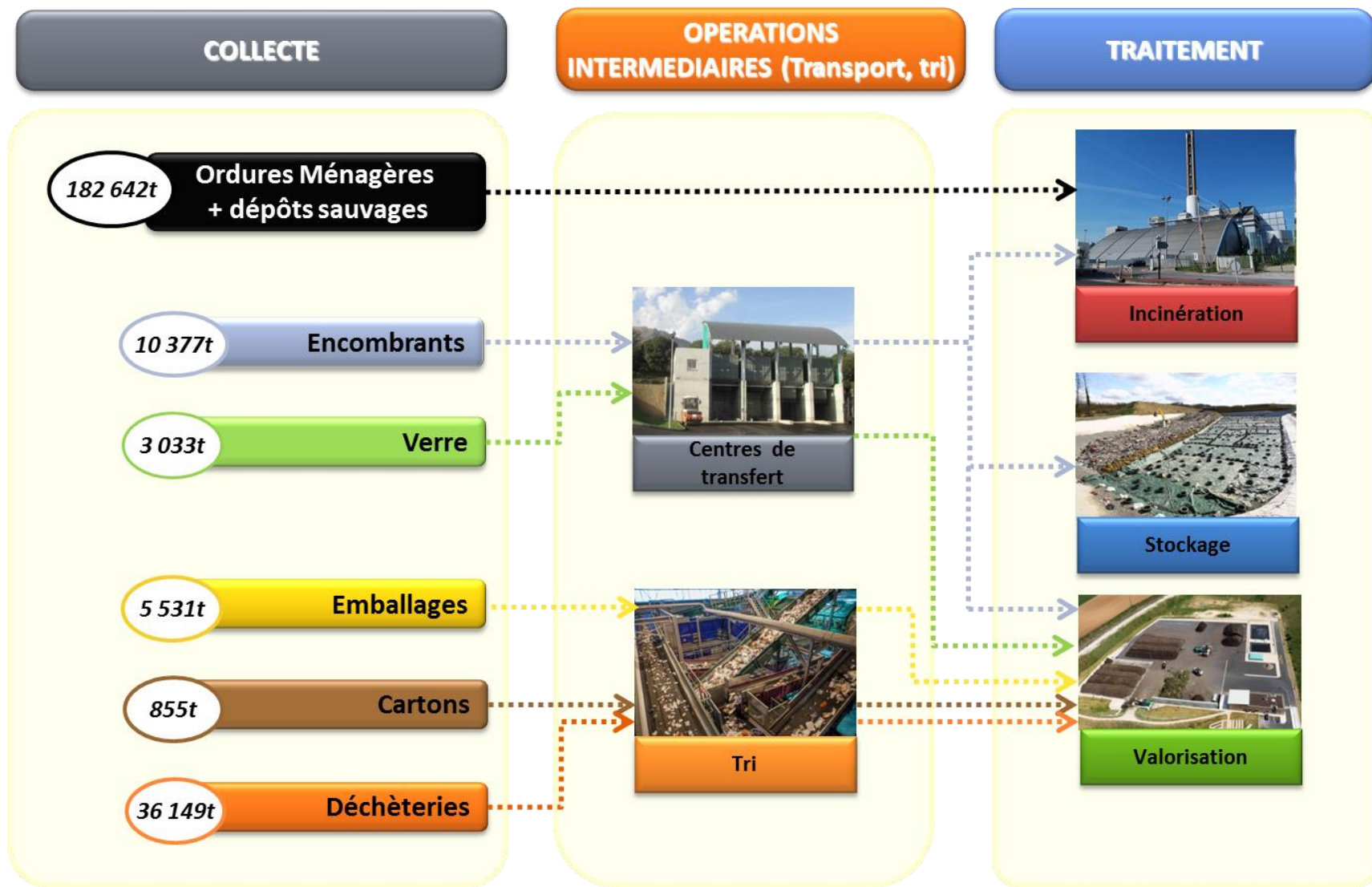


5.2.2 BILAN DE LA VALORISATION



73% des déchets collectés par Plaine Commune sont incinérés. La relance de la collecte sélective ainsi que les politiques de prévention des déchets ont pour objectif de diminuer la part incinérée pour augmenter le taux de valorisation matière (centres de tri et compostage), et ainsi atteindre l'objectif fixé par le Grenelle, à savoir 45% de valorisation matière.

5.3 SYNOPTIQUE



6. COUT DU SERVICE PUBLIC



Le financement des déchets est assuré par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Depuis sa création Plaine Commune a fait le choix de consacrer cette taxe au financement de la collecte et du traitement des déchets.



6.1 LE MODE DE FINANCEMENT

Le financement des déchets est assuré par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (indexée sur la valeur locative des locaux), pouvant être répercutée par le propriétaire du local sur les charges payées par le locataire.

A cela s'ajoute le produit de la redevance spéciale payée par les professionnels produisant plus de 1 100 litres d'ordures ménagères, ainsi que les déchèteries.

En plus de ces recettes, Plaine Commune perçoit les produits issus de la vente des matériaux valorisables, des soutiens financiers de la part des éco organismes et de l'ADEME

6.2 LES PRESTATIONS REMUNEREES

Les prestations rémunérées mentionnées ci-après font toutes l'objet d'un marché public.

Le marché de collecte est décomposé en lots géographiques ou territoriaux, raison pour laquelle des prestataires différents collectent les déchets en porte à porte sur le territoire :

Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	prestataire	TTC
MARCHE APPORTS VOLONTAIRES OM- CS-VERRE	marché public - 6 ans	févr-22	SITA	547 887,44 €
MARCHE COLLECTE OM ET ASSIMILES ST DENIS	marché public - 6 ans	févr-22	SITA	5 542 484,97 €
MARCHE DE COLLECTE OM ET ASSIMILES EPINAY ILE SAINT DENIS	marché public - 6 ans	févr-22	ESD	4 084 618,13 €
MARCHE DE COLLECTE OM ET ASSIMILES PIERREFITTE VILLETANEUSE STAINS	marché public - 6 ans	févr-22	POLYJECA	3 263 957,14 €
MARCHE DE COLLECTE OM ET ASSIMILES AUBERVILLIERS	marché public - 6 ans	févr-22	OTUS	4 523 948,87 €
MARCHE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS	marché public - 6 ans	févr-22	SEPUR	1 532 511,54 €
COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES	marché public - 6 ans	févr-22	VDF	996 705,06 €
COLLECTE DES CARTONS	marché public - 6 ans	févr-22	GROUPEMENT LE PETITS PLUS	589 972,32 €
EXPLOITATION USINE COLLECTE PNEUMATIQUE	marché public - 4 ans	juil-20	ESM	342 614,22 €
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (Ordures ménagères et assimilés, Encombrants et emballages) ²	Transfert de compétence	-	SYCTOM	18 158 940,93 €
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS et ASSIMILES autres que Ordures ménagères et assimilés, Encombrants et emballages ²	marché public - 6 ans	déc-21	CDIF	2 763 222,86 €
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS et ASSIMILES autres que Ordures ménagères et assimilés, Encombrants et emballages ²	marché public - 6 ans	déc-21	SITA/PAPREC	3 278 711,18 €
ACHAT ET MAINTENANCE DE BACS ROULANTS	marché public - 4 ans	déc-21	CONTENUR	726 843,62
ACHAT ET MAINTENANCE DE COLONNES ENTERREES	marché public - 4 ans	déc-21	CONTENUR	695 687,48 €

Tableau 19 : Listes des principaux marchés (janvier et décembre 2018)

² Cf. glossaire page 65.

6.3 DECOMPOSITION DES COÛTS DU SERVICES PAR POSTE

6.3.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	variation
Dépense de fonctionnement	45 278 181,00 €	49 412 408,00 €	47 861 061,00 €	50 445 244,00 €	52 227 159,45 €	52 579 569 €	+0,67%

Tableau 20 : Evolution des dépenses de fonctionnement

Entre 2017 et 2018, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,67%. Quelques éléments d'explication :

- L'augmentation des tonnages d'ordures ménagères et assimilées
- L'évolution des indices de prix/inflation/carburant
- La baisse des tonnages en déchèteries
- La baisse des tonnages collectés sur l'espace public

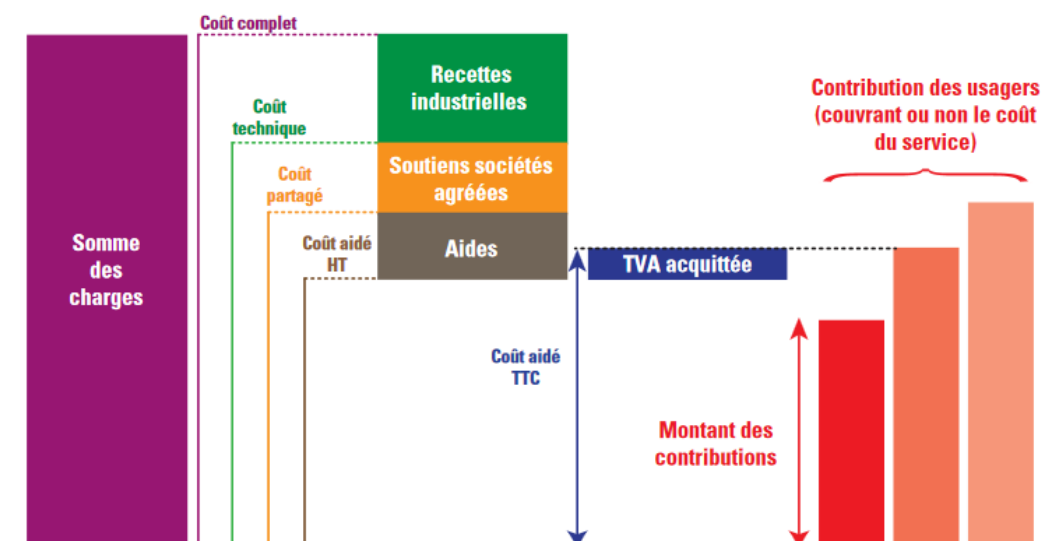
6.3.2 UNE NOUVELLE MANIERE D'EXPRIMER LES COÛTS

La matrice des coûts, présentée ci-dessous permet une expression détaillée, précise et standard des charges, des produits et des coûts unitaires. La matrice reflète à la fois la structure des coûts et leur déclinaison suivant l'organisation de la gestion des déchets.

La matrice est une analyse des coûts et recettes relatifs aux tonnages collectés et traités sur l'année 2018. La connaissance définitive des coûts comme la perception de certaines recettes peut s'étaler sur plusieurs exercices comptables, A ce titre, elle n'est pas équivalente au un bilan comptable de l'exercice 2018. De même la dotation aux amortissements n'est pas incluse.

La matrice permet d'exprimer différents coûts :

- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...).
- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues.
- **Montant de la TVA acquittée** : charge nette de TVA supportée par la collectivité.
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.
- **Coût aidé HT ou TTC ou cout du service public** selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
- **Montant des contributions** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).



Charges 2018	€ arrondis	en k€	€/habitant
Charges de structure	1 066 515 €	1 067	2
Charges de communication	145 832 €	146	0
Charges techniques	48 511 000 €	48 511	111
Prévention	505 053 €	505	1
Pré-collecte et collecte	23 413 205 €	23 413	54
Transfert	1 232 537 €	1 233	3
Traitement	6 680 991 €	6 681	0
Contributions versées aux syndicats de traitement	16 679 214 €	16 679	15
Total charges HT	49 723 347 €	49 723	114

Le montant des charges est de 114€ par habitant, ne comprend pas la totalité des charges de structure. En effet ce montant ne prend en compte que les charges de structures directement affectées à la gestion des déchets. Certaines collectivités ont fait le choix d'introduire un prorata correspondant aux services supports (comptabilité, informatique...).

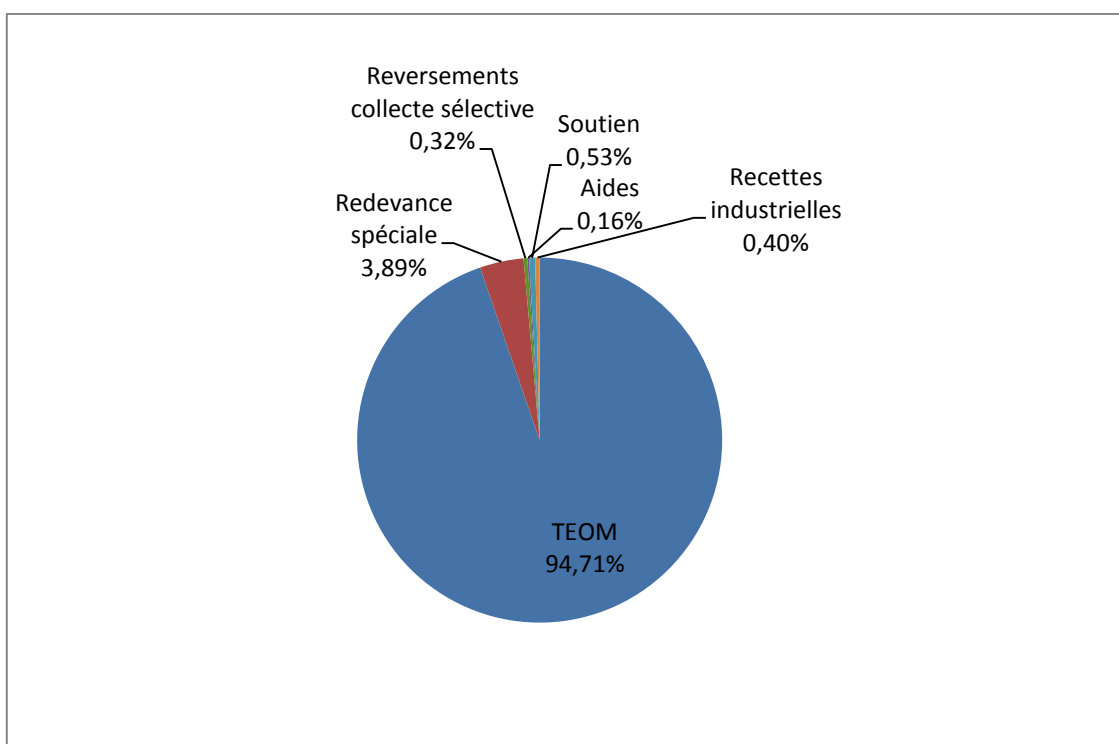
TVA acquittée	2 856 220 €	2 856	7
----------------------	--------------------	--------------	----------

Produits 2018	€ arrondis	en k€	€/habitant
Recettes industrielles	217 532 €	218	0,5
Soutiens	293 081 €	293	0,7
Aides	86 345 €	86	0,2
Total produits	596 958 €	597	1

Coût du service public (1)	51 982 609 €	51 983	119
-----------------------------------	---------------------	---------------	------------

(1) Le coût du service public correspond au coût résiduel à la charge de Plaine Commune et donc au besoin de financement.

Produits 2018	€ arrondis	en k€	€/habitant
TEOM	52 131 105 €	52 131	119
Redevance spéciale	2 138 941 €	2 139	5
Contribution des collectivités adhérentes	300 000 €	0	1
Contributions au financement du service	54 570 046 €	54 570	125



Graphique 4 : répartition du financement du service de collecte et de traitement

Ecart coût et financement	2 587 437 €	2 587	6
---------------------------	-------------	-------	---

Investissements	Dépenses (TTC)
Renouvellement véhicules et matériels	206 300 €
Achat colonnes aériennes et enterrées	1 358 800 €
Travaux quai de transfert Aubervilliers	400 000 €
Travaux sur les déchetteries	23 000 €
Total produits	1 988 100 €

6.4 DECOMPOSITION DES COÛTS PAR FLUX

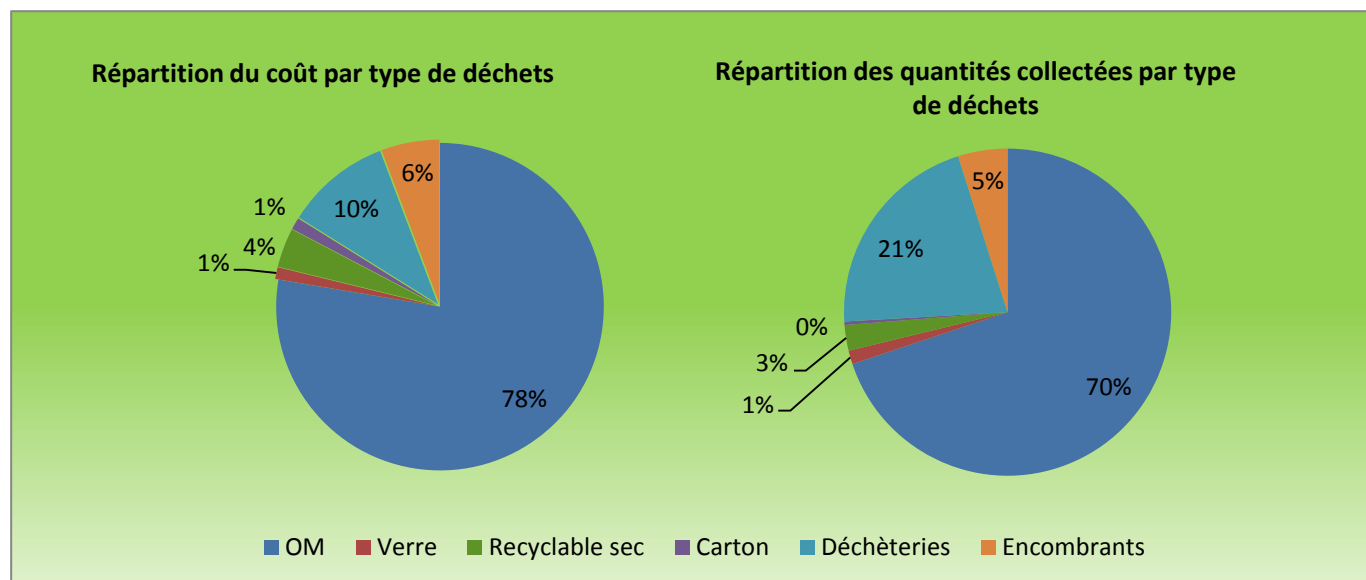
	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages Ménagers	Cartons	Verre	Encombrant s	Déchèteries	Déchets de l'espace public
	80,6 € TTC/hab	4,19 € TTC/hab	1,34€ TTC/hab	1,30 € TTC/hab	6 € TTC/hab	11 € TTC/hab	14 € TTC/hab
OMA	87 € TTC/hab						
DMA	118 € TTC/hab						

- ▶ Au global, les coûts complets du service de gestion des déchets ménagers en 2018 est de :
 - 118 €TTC/habitant (calcul : (total dépenses fonctionnement) / pop municipale).
Ce chiffre est équivalent à 2017

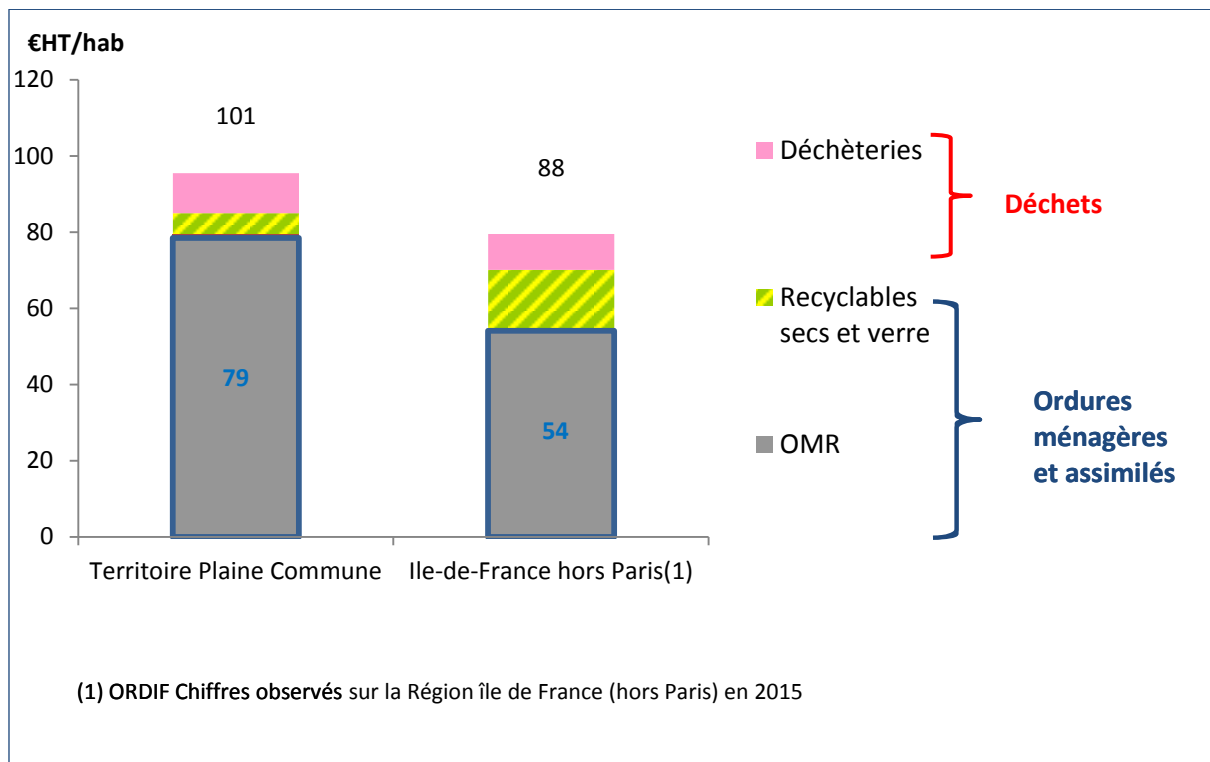
Les principaux flux impactant le coût sont les ordures ménagères qui représentent le tonnage le plus important, les déchets des déchèteries et les déchets de l'espace public.

Année	2018		Flux de déchets										Total	
	Montants en euro HT		Ordures ménagères résiduelles		Verre		Recyclables secs des OM hors verre			Déchets des déchèteries	Encombrants	Autres services Gestion des déchets de l'espace public		
			Ventilation par mode de collecte		PAV	PAP	Ventilation par mode de collecte		cartons					
			Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire						
		OM PAP	OM AV	VERRE PAV	VERRE PAP	CS PAP	CS AV	CS CARTONS	DECHETERIE	OE	DECHETS ESPACE PUBLIC			
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	642 200	38 082	9 172	4 345	21 964	2 687	3 810	161 439	46 248	136 568	1 066 516	
		Communication	87 813	5 207	1 254	594	3 003	367	521	22 075	6 324	18 674	145 833	
		TOTAL Fonctionnelles	730 013	43 289	10 426	4 939	24 968	3 055	4 331	183 514	52 572	155 242	1 212 349	
	Techniques	Prévention	304 117	18 034	4 343	2 058	10 401	1 273	1 804	76 450	21 901	64 672	505 053	
		Collecte et pré-collecte												
		Pré-collecte	355 130	207 668	50 015	2 403	12 146	14 655					642 017	
		Collecte	15 265 377	383 646	117 650	405 746	1 407 607	63 011	553 722	1 210 321	1 447 270	1 916 838	22 771 188	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	15 620 507	591 314	167 665	408 149	1 419 753	77 666	553 722	1 210 321	1 447 270	1 916 838	23 413 205	
		Transfert/Transport									543 434		689 103	1 232 537
		Traitement des déchets non dangereux									2 446 123	1 125 403	2 914 770	6 486 296
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux									190 520		4 175	194 695
		Autres charges												
		TOTAL Techniques	15 924 624	609 348	172 009	410 206	1 430 155	78 939	555 526	4 466 848	2 594 574	5 589 559	31 831 787	
		TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)	16 654 637	652 637	182 435	415 146	1 455 122	81 993	559 857	4 650 362	2 647 146	5 744 800	33 044 136	
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Tous soutiens		15 561 076	926 690			170 577	20 871					16 679 214		
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie												
		Matériaux	4 305		45 451	21 562	147		46 169	59 336		1 743	178 714	
		Compost												
		Energie												
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	4 305		45 451	21 562	147		46 169	59 336		1 743	178 714	
	Soutien	Prestations à des tiers												
		Autres produits												
		TOTAL Industriels	4 305		45 451	21 562	147		46 169	59 336		40 562	217 533	
	Aides	Tous soutiens des sociétés agréées			15 637	7 408	37 446	4 582		80 646	147 362		293 080	
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)												
Subventions de fonctionnement		73 818	4 377			2 525	309			5 316		86 345		
TOTAL Aides		73 818	4 377			2 525	309			5 316		86 345		
[REG] Tous soutiens des sociétés agréées - Matériaux														
TOTAL Produits	78 123	4 377	61 088	28 970	40 118	4 891	46 169	139 982	152 678	40 562	596 957			
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		1 508 685	67 076	18 680	40 731	142 161	8 327	72 558	415 705	147 126	435 171	2 856 220	
	Contribution des usagers	TEOM	31 390 629	1 861 448	448 316	212 395	1 073 605	131 358	186 254	7 891 097	2 260 605	6 675 398	52 131 105	
		REOM												
		Redevance spéciale & facturations usagers	1 787 130	105 976							245 835		2 138 941	
	TOTAL Contribution des usagers	33 177 759	1 967 424	448 316	212 395	1 073 605	131 358	186 254	8 136 932	2 260 605	6 675 398	54 270 046		
Contribution des collectivités		300 000										300 000		
TOTAL Contributions	33 477 759	1 967 424	448 316	212 395	1 073 605	131 358	186 254	8 136 932	2 260 605	6 675 398	54 570 046			

COUT	Flux de déchets										Total
	Ordures ménagères résiduelles		Verre		Recyclables secs des OM hors verre			Déchets des déchèteries	Encombrants	Autres services	
	Ventilation par mode de collecte		PAV	PAP	Ventilation par mode de collecte					Gestion des déchets de l'espace public	
	Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire	carton				
Coût complet	16 654 637	652 637	182 435	415 146	1 455 122	81 993	559 857	4 650 362	2 647 146	5 744 800	
Coût technique	16 650 332	652 637	136 984	393 584				4 591 026	2 647 146	5 704 238	
Coût partagé	32 211 408	1 579 327	121 347	386 176	1 588 106	98 282	513 688	4 510 380	2 499 785	5 704 238	49 212 737
Coût aidé HT	32 137 590	1 574 950	121 347	386 176	1 585 582	97 973	513 688	4 510 380	2 494 468	5 704 238	49 126 393
TVA acquittée	1 508 685	67 076	18 680	40 731	142 161	8 327	72 558	415 705	147 126	435 171	2 856 220
Coût aidé TTC	33 646 275	1 642 026	140 027	426 907	1 727 743	106 301	586 246	4 926 085	2 641 595	6 139 409	51 982 613
Montant des contributions	33 477 759	1 967 424	448 316	212 395	1 073 605	131 358	186 254	8 136 932	2 260 605	6 675 398	54 570 046



6.5 SITUATION DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ



7. LES AUTRES THEMATIQUES

7.1 ENVIRONNEMENT, HYGIENE ET SECURITE

Faits marquants de 2018...

☞ Audits des prestataires de collecte



Figure 4 : Bilan des audits interne 2018

Depuis sa création, Plaine Commune a mis en place des mesures de prévention afin de prévenir ou de limiter les impacts sur la santé et l'environnement, à savoir :

2006 : demande de bennes au GNV dans les marchés de collecte,

2007 :

- mise en place d'une filière spécifique en déchèterie dédiée aux D3E, en vue de leur revalorisation,
- transformation du numéro vert en centre d'appel pour la gestion des informations et des réclamations concernant tout l'espace public.

2009 : Création d'un poste de Maître composteur afin d'inciter et de conseiller les habitants au compostage de leurs déchets végétaux et fermentescibles. Cela permettra de réduire le volume de déchets incinérés et de favoriser le recyclage matière

2010 : Création d'un poste de chargé de communication et du lien social autour des colonnes enterrées pour aider à la bonne utilisation de celles-ci, et résoudre les difficultés parfois révélées

2011 : Ouverture d'une 3^{ème} déchèterie permettant plus de proximité pour les habitants

2012 : Validation de l'année 1 du Programme Local de Prévention

2013 : Mise en œuvre des actions du Programme Local de Prévention
Signature de 2 conventions REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) : Ameublement et Déchets Diffus des Ménagers

2014 : Travaux préalables à la certification ISO 9001 du service déchets urbains.

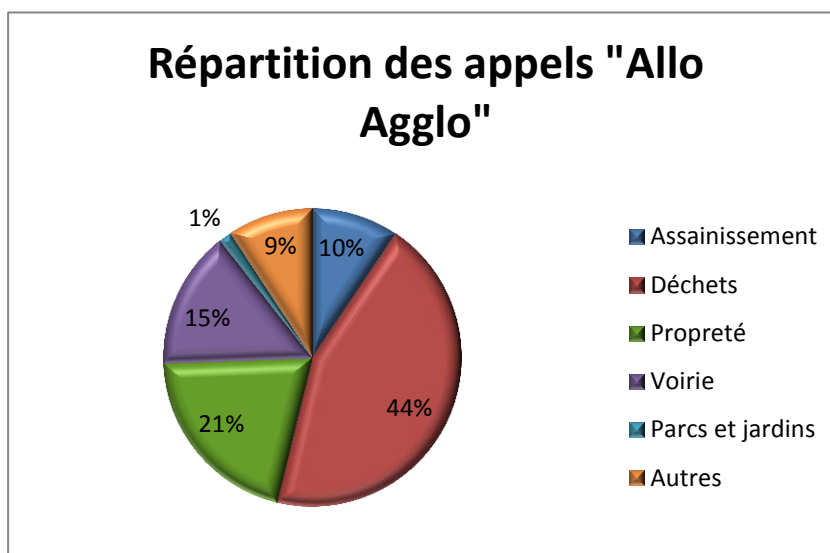
2015 : Mise en place de la certification ISO 9001 version 2008 pour le service déchets urbains, à savoir les opérations de collectes et de traitement

2016 : Audits des prestataires de collecte

7.2 ALLO AGGLO

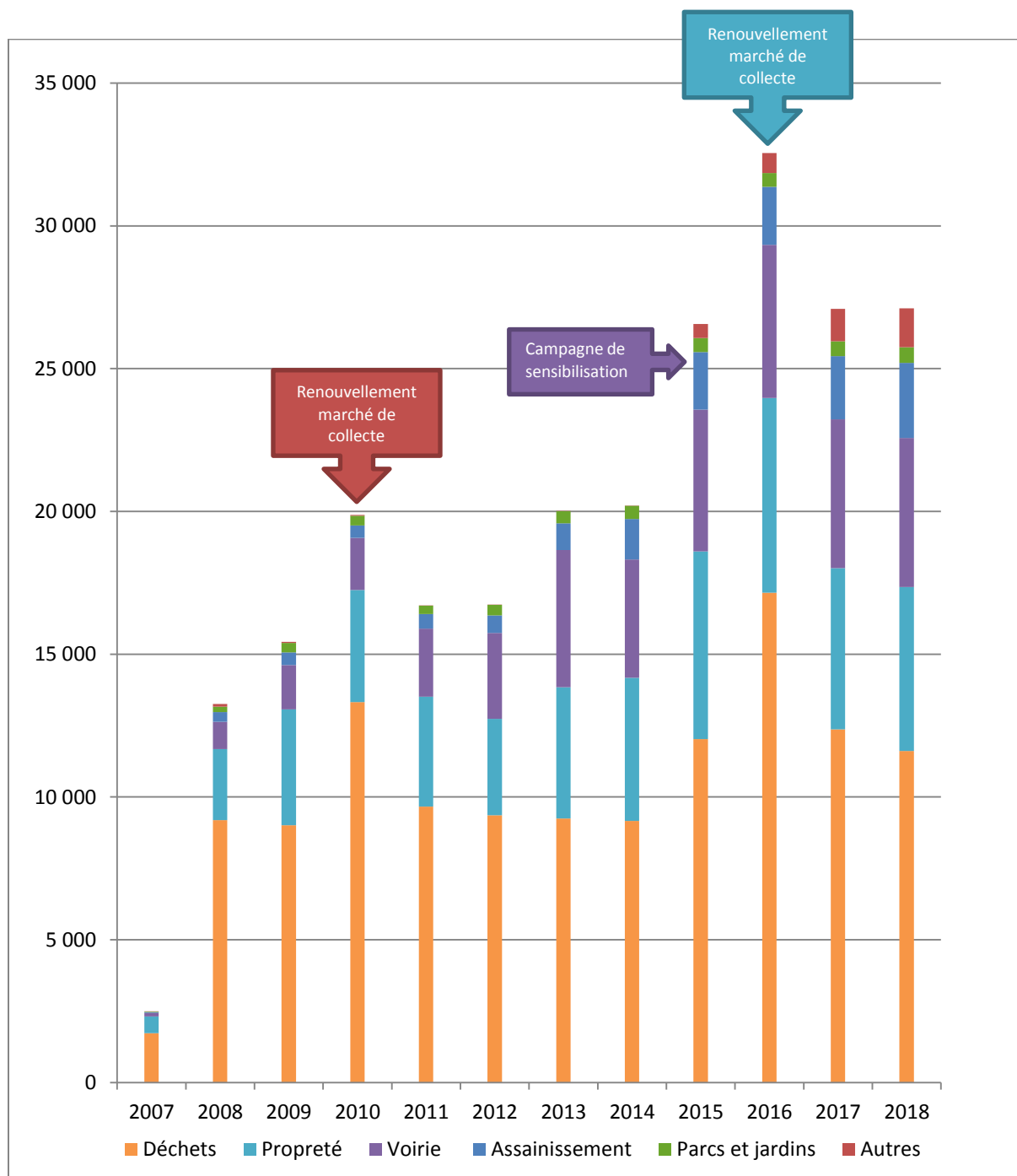
Le centre d'appel « Allo Agglo » est un service aux usagers destiné à prendre en compte les demandes relatives à l'espace public (assainissement, voirie et déplacements, parcs et jardins, transports, propreté et déchets ménagers) formulées par téléphone. La gestion des demandes est informatisée, elle permet d'orienter les interlocuteurs et d'échanger sur la réalisation des réclamations.

Le centre d'appels « Allo Agglo » a fêté ses 10 ans d'existence en 2017. Ce service aux usagers mis en place à Plaine Commune est toujours plus sollicité d'année en année. L'évolution moyenne de l'activité est de 12,4 % par an.



En 2018 « Allo Agglo » a reçu 53 642 Appels et 7 865 mails, 44% concernaient la collecte des déchets.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'appels	23 676	30 359	27 457	28 815	34 024	35 127	39 310	49 912	68 070	53 642
Nombre de mails et appli					2 327	3 894	3 930	4 183	5 926	7 865



8. BILAN & PERSPECTIVES

L'année 2018 a été marquée par la hausse des tonnages ordures ménagères et la baisse des tonnages de l'espace public et des déchèteries. Par ailleurs, de nombreux projets ont été menés à bien :

- La réorganisation des services de collecte
- Le lancement de l'expérimentation d'une collecte en porte à porte des déchets alimentaires auprès des « gros producteurs »
- La participation à l'appel à projet pour l'extension des consignes de tri
- Le démarrage du nouveau marché de pré collecte
- L'intégration de Saint-Ouen dans le marché de collecte
- Les travaux de restructuration du quai de transfert
- La mise en place des nouvelles conditions d'accès aux déchèteries

Pour 2019, il est prévu :

- La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et la densification des points d'apport volontaire pour le verre
- La poursuite de l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires : expérimentation d'une unité de micro-compostage avec collecte en apport volontaire à Stains
- La définition d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- La poursuite du déploiement de composteurs dans les immeubles collectifs et les écoles, la promotion du lombricompostage, et l'initiation à la permaculture

Table des illustrations

Graphique 1 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100 en 2010.	9
Graphique 2 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100, à périmètre constant.....	9
Graphique 3 : Evolution des tonnages par flux	37
Graphique 4 : répartition du financement du service de collecte et de traitement.....	54
Figure 1 : Organigramme de la Direction du Cadre de Vie 2018.....	7
Figure 3: Tonnages des déchets collectés en 2018	30
Figure 2 : Modes de traitement et tonnages des déchets collectés en déchèterie	35
Figure 4 : Bilan des audits interne 2018	59
Tableau 1 : Présentation des villes adhérentes à Plaine Commune	5
Tableau 2: Répartition des compétences exercées par Plaine Commune	6
Tableau 3 : Evènements réalisés en 2018	11
Tableau 4 : Bilan 2018 du Porte à Porte	12
Tableau 5 : Nombre de composteurs distribués en 2018	14
Tableau 6 : Nombre de lombricomposteurs distribués en 2018.....	14
Tableau 7 : Répartition des points d'apport volontaire verre en 2018.....	20
Tableau 8 : Les opérations de collecte réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"	21
Tableau 9: Répartition des modes de collecte	22
Tableau 10: Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères pour les villes de Plaine Commune.....	23
Tableau 11 : Fréquence de collecte des déchets en porte à porte	24
Tableau 12: Comparaison des ratios de production de déchets.....	30
Tableau 13 : Tonnage d'ordures ménagères de la collecte pneumatique	31
Tableau 14 : Tonnage de collecte sélective de la collecte pneumatique	32
Tableau 15 : Tonnages des déchets collectés sur l'espace public.....	36
Tableau 16 : Evolution des tonnages collectés depuis 2010.....	36
Tableau 17 : Evolution des ratios de production de déchets en kg/an/habitant.....	37

Tableau 18 : Localisation des exutoires de Plaine Commune	43
Tableau 19 : Listes des principaux marchés (janvier et décembre 2018)	51
Tableau 20 : Evolution des dépenses de fonctionnement	52

Liste des abréviations

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

BOM : Bennes Ordures Ménagères.

CS : Collecte Sélective.

CTM : Centre Technique Municipal.

D3E ou DEEE: Déchets d'Equipements Electrique Electroniques.

DGST: Direction Générale des Services Techniques.

DMA: Déchets Ménagers et Assimilés.

DMS: Déchets Ménagers Spéciaux.

DPCV : Direction de la Propreté et du Cadre de Vie.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

EPT : Etablissement Public Territorial.

GNV : Gaz Naturel pour Véhicules.

MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Public et d'Affirmation des Métropoles.

MP : Marché Public.

NOTRE : loi de nouvelle Organisation Territoriale de la République.

NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

OM : Ordures Ménagères.

ORDIF : Observatoire Régional des Déchets en Ile de France.

PAP : Porte à Porte.

PAV: Point d'Apport Volontaire.

RS: Redevance Spéciale.

SYCTOM : Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région Ile de France.

TEOM: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

UT : Unité Territoriale.

Glossaire

- Collecte

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

- Collecte en porte-à-porte (PAP)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables et le point d'enlèvement situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

- Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

- Collecte sélective

Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

- Déchet

L'article 1er de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifié stipule :

« est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon... ».

- Déchets Ménagers et Assimilés* (DMA)

Ils sont constitués par les déchets pris en compte par les collectes traditionnelles et les collectes sélectives réalisées dans le cadre du service public d'élimination des déchets.

Ils comprennent :

- Les ordures ménagères au sens strict et les encombrants ménagers,
- Les déchets non ménagers qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent être collectés et éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets des industriels, des commerçants, des artisans et des activités tertiaires regroupés sous le nom de déchets industriels banals ou DIB),
- Les déchets des collectivités (déchets verts, déchets de voirie et de marchés, boues des stations d'épuration et boues de l'assainissement individuel).

- Déchets Ménagers spéciaux (DMS)

Déchets comprenant les produits ou objets rejetés par les ménages : explosifs (aérosol), corrosifs (acides), nocifs, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (métaux lourds des piles, accumulateurs, lampes fluorescentes...), ou qui ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les préposés chargés de l'enlèvement des déchets.

- Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés, ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

- Déchets Résiduels

Déchets restant après la collecte sélective. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

- Déchèterie

Espace aménagé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts, en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

Les collectivités locales peuvent également accepter les déchets des artisans et commerçants. Il existe deux types de déchèteries selon leur taille : celles soumises à autorisation et celles soumises à déclaration.

- Dépôt Sauvage

Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de toutes sortes de déchets et constituent des sources de pollutions et de nuisances.

- Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

- Recyclage

Opération visant à introduire des déchets dans un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Il existe le recyclage matière (ou valorisation matière) et le recyclage organique (également appelé compostage).

- Redevance Spéciale

L'article 233-78 du code général des collectivités territoriales impose l'institution de la redevance spéciale dans le cas d'une collecte de déchets non ménagers, qui de par leurs caractéristiques et leurs quantités n'impliquent de dispositions particulières. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets.

Elle est en principe instituée par la commune ou un groupement de communes et doit couvrir l'ensemble des coûts de collecte et de traitement.

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

C'est un impôt local facultatif, (articles 1520 à 1526 du code général des impôts) institué par la collectivité, commune ou groupement de commune qui assure la compétence collecte (loi du 12 juillet 1999) et recouvré par le trésor Public, qui lui en restitue le produit.

Elle est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti, les bâtiments de l'État et des collectivités sont donc exonérés.

Elle est facile à voter et à percevoir, la taxe garantit une recette à la collectivité. La taxe étant un impôt, elle reste du même si le contribuable n'utilise pas le service.

- Tri sélectif

Opération visant à séparer des déchets mélangés en différentes catégories (cartons, plastiques, palettes en bois...) en vue d'en faciliter l'élimination dans des processus spécifiques à chaque catégorie. Le non mélange évite le tri.

